

RESEARCH ARTICLE

**Conflits armes en Afrique : Politiques
Canada-France de maintien de la paix**

AUTHORS

Louis-Philippe Desilets

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

LA GESTION DES CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE DEPUIS LA SOMALIE(1993-
2003) JUSQU'À L'OPÉRATION ARTÉMIS : ÉTUDE COMPARATIVE DES
POLITIQUES CANADIENNES ET FRANÇAISES DE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS AFRICAINES DE MAINTIEN DE LA PAIX

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

LOUIS-PHILIPPE DÉSILETS

AVRIL 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iv
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I	
LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DU CANADA	
DANS LE DOMAINE DU MAINTIEN DE LA PAIX	9
1.1 La naissance du maintien de la paix	9
1.2 La mise en place de nouveaux critères de participation aux OMP.....	12
CHAPITRE II	
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ HUMAINE	
ET L'ENGAGEMENT DU CANADA DANS LES OPÉRATIONS DE	
MAINTIEN DE LA PAIX	18
2.1..La mise en œuvre de la politique de sécurité humaine.....	18
2.2 Le contexte d'émergence du concept de sécurité humaine.....	19
CHAPITRE III	
LES OBJECTIFS ET LES MOYENS	
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE FRANÇAISE	
ET LES RELATIONS FRANCO-AFRICAINES	
DEPUIS LES INDÉPENDANCES JUSQU'À LA FIN	
DE LA GUERRE FROIDE	41
3.1..Les fondements et les intérêts de la politique étrangère française.....	41
3.2 Les moyens de la politique étrangère de la France	42
CHAPITRE IV	
LA FRANCE ET LE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE	
DE LA SOMALIE JUSQU'À L'OPÉRATION ARTÉMIS	61
4.1..La mise en place d'une politique paradoxale.....	61
4.2 L'échec de la politique de gestion des conflits	65

CHAPITRE V	
ANALYSE COMPARATIVE DES POLITIQUES CANADIENNES ET FRANÇAISES DE MAINTIEN DE LA PAIX SELON UNE APPROCHE RÉALISTE.....	76
5.1 La France et le Canada, partisans de l'ordre international établi.....	76
5.2 Le maintien de la paix selon l'approche réaliste.....	79
CONCLUSION.....	86
BIBLIOGRAPHIE.....	90

Résumé

Ce mémoire est une étude comparative des politiques française et canadienne de maintien de la paix en Afrique. Au début des années 1990, la France et le Canada sont d'importants fournisseurs de troupes aux différentes missions de paix mises de l'avant par les Nations Unies à ce moment-là. Sur le continent africain, les deux pays ont été présents en Somalie, au Rwanda, en Centrafrique et en République démocratique du Congo. À la suite des échecs survenus en Somalie et au Rwanda, leurs dirigeants ont décidé de favoriser davantage la formation des forces africaines de maintien de la paix plutôt que l'engagement direct de leurs forces armées. Le but de ce mémoire est de comparer les politiques canadienne et française afin d'identifier les motivations qui ont poussé leurs dirigeants à intervenir dans différentes missions de paix en Afrique. Afin de réaliser cet objectif, l'auteur a analysé celles-ci et les actions posées par les deux pays depuis la Somalie en 1993 jusqu'à l'intervention en République démocratique du Congo dans la province de l'Iturie en juin 2003 avec un cadre d'analyse réaliste.

Le cadre d'analyse est construit à partir de la théorie réaliste des relations internationales. Cette théorie se fonde sur les propositions suivantes : le système international est anarchique; il y a toujours un risque de déclenchement d'un conflit; les États sont les principaux acteurs des relations internationales; les États sont incarnés par les chefs d'États qui sont des acteurs cherchant à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissance. Les concepts d'intérêt national et de puissance sont au cœur de l'analyse de la politique étrangère. L'auteur a choisi l'approche réaliste « offensive » car celle-ci est pertinente afin d'expliquer pourquoi un État utilise le maintien de la paix comme un moyen d'acquérir de l'influence. L'hypothèse principale est que le maintien de la paix est un instrument qui permet au Canada et à la France d'acquérir de l'influence et de défendre certains objectifs dans le système international. La seconde hypothèse est que depuis la fin de la guerre froide, les dirigeants canadien et français ont modifié leur politique étrangère afin de faire face à la nouvelle typologie des conflits armés en Afrique caractérisés par des guerres civiles et des compressions budgétaires sur le plan interne. En somme, les Canadiens et les Français ont participé à différentes opérations de maintien de la paix en Afrique afin d'acquérir de l'influence dans l'arène internationale et protéger leurs acquis. Faisant face à des facteurs externes et internes, ils ont dû modifier leur politique de maintien de la paix. La participation du Canada à la résolution des conflits en Afrique n'a pas eu un impact significatif comparativement à celle de la France. La raison étant que la France disposait de davantage de moyens militaires que le Canada. Ottawa a surtout joué un rôle diplomatique.

Mots clés :

Maintien de la paix, Politique étrangère, Canada, France, Missions de paix

INTRODUCTION

1 . Définition et présentation du sujet

Ce mémoire est une étude comparative des politiques françaises et canadiennes de maintien de la paix en Afrique. C'est le continent où a éclaté le plus grand nombre de conflits intra-étatiques depuis la fin de la guerre froide. Au début des années 1990, la France et le Canada y ont déployé des troupes sous bannière onusienne. Les échecs rencontrés en Somalie et au Rwanda ont amené les Canadiens et les Français à être plus circonspects à l'égard des missions de paix sur ce continent.

Après ces deux expériences, les Canadiens et les Français ont souhaité que les Africains partagent davantage le fardeau dans le domaine du maintien de la paix. Ceux-ci ont alors appuyé la mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des conflits armés dans le cadre de l'Organisation pour l'unité africaine (OUA) et des organisations régionales telles la Communauté économique d'Afrique occidentale (CEDEAO) en Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement pour l'Afrique australe (SADAC). Cependant, au milieu des années 1990, la France et le Canada ont manifesté leurs intentions de soutenir le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

Les deux pays ont chacun mis sur pied un programme visant à entraîner les militaires et les policiers africains aux techniques du maintien de la paix. Le but de ce mémoire est de comparer les politiques françaises et canadiennes afin d'identifier les motivations qui ont poussé ces gouvernements à intervenir dans différentes missions de paix en Afrique. Afin de réaliser cet objectif, nous allons analyser les motifs et les actions posées par les deux pays depuis la Somalie en 1993 jusqu'à l'intervention en République démocratique du Congo dans la province de l'Iturie en juin 2003 avec un cadre d'analyse fondée sur l'approche théorique réaliste.

2. Problématique

Au début des années 1990, le Canada et la France sont d'importants fournisseurs de troupes aux différentes opérations de maintien de la paix mise de l'avant par les Nations Unies à ce moment-là. En Afrique, les deux pays ont été présents en Somalie, au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Centrafrique. À la suite des échecs survenus en Somalie et au Rwanda, leurs dirigeants ont décidé qu'ils allaient favoriser davantage la formation des forces africaines de maintien de la paix plutôt que l'engagement direct de leurs forces armées. Dès 1996, les Français et les Canadiens ont participé à d'autres missions de paix mais, en fournissant surtout un support logistique plutôt que des troupes de combat. Dans ces missions, les troupes de combat furent composées d'Africains. Ce constat soulève l'interrogation suivante : Quels sont les motifs qui ont amené le Canada et la France à participer à différentes missions de paix en Afrique?

En fait, il s'agit de s'interroger sur l'attitude de ces deux États occidentaux face au maintien de la paix en Afrique. D'abord, ils ont laissé seuls les Africains s'occuper de la gestion des conflits sur leur continent. Ensuite, ils sont revenus les appuyer par le biais de programme de formation et un appui logistique. C'est exactement ce que la France et le Canada ont fait. Qu'est-ce qui explique leur attitude? Afin de répondre à cette question, la théorie des relations internationales proposera quelques pistes de réflexion.

3. Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse sera construit à partir de la théorie réaliste des relations internationales. Le réalisme est la théorie dominante depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il se fonde sur les propositions suivantes : le système international est caractérisé par l'état d'anarchie; il y a toujours un risque de déclenchement d'un

conflit; les États sont les principaux acteurs des relations internationales; les États sont incarnés par les chefs d'États qui sont des acteurs rationnels cherchant à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissance; l'équilibre de la puissance est le seul moyen d'assurer la paix et la stabilité dans le système international¹. Le concept d'intérêt national est donc central pour structurer l'analyse. Par intérêt national, nous entendons une analyse rationnelle des moyens militaires, diplomatiques, technologiques et économiques, mais aussi son adéquation avec les objectifs et les intérêts de l'État. L'ensemble de ces moyens permet à ce dernier d'assurer son maintien et la défense de sa souveraineté dans le système international². La puissance est un autre concept important qui se définit comme « la capacité d'une entité politique d'imposer sa volonté aux autres unités »³. Ainsi, ces deux concepts sont au cœur de l'analyse réaliste de la politique étrangère.

Actuellement, il existe un débat entre réalistes « défensifs » et « offensifs » à propos de l'analyse de cette approche. Les réalistes « défensifs » soutiennent l'idée que la politique étrangère des États vise à assurer leur sécurité, alors que leurs homologues « offensifs » prétendent que c'est la quête d'influence qui est l'objectif à atteindre. Pour notre part, nous retenons l'approche réaliste « offensive » car celle-ci est pertinente afin d'expliquer pourquoi un État utilise le maintien de la paix comme un moyen d'acquérir de l'influence. Brièvement, les réalistes « offensifs » affirment que les États sont en quête d'influence. Ils examinent la manière dont les décideurs répondent à la configuration des rapports de puissance et comment ils mobilisent les ressources sur le plan interne⁴.

¹ BATTISTELLA, Dario, *Théorie des relations internationales*, Paris : Presses de Science Po, 2003, p. 112.

² ROBICHAUD, Chantal, « Intérêt national » in *Relations internationales Théories et concepts*, sous la dir. de Alex MACLEOD, Evelyne DUFAULT, Guillaume DUFOUR, Montréal : Athéna, 2002, p. 85.

³ ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, coll. Liberté de l'esprit 1984, p. 58.

⁴ GUZZANI, Stefano, et Sten Rynning, « Réalisme et analyse de la politique étrangère », in *Politique étrangère : nouveaux regards*, sous la dir. de Frédéric CHARILLON, Paris : Presses de Science Po, 2002, p. 54.

Albrecht Schnabel mentionne que la théorie réaliste soutient l'idée que la participation d'un pays à une opération de maintien de la paix s'effectue en fonction de ses intérêts géostratégiques et de ses préoccupations particulières en matière de politique étrangère. Les calculs des coûts et des avantages liés aux missions de paix s'effectuent par rapport à l'impact qu'elles ont sur les opinions publiques, sur le positionnement de l'État sur la scène internationale et ainsi qu'au prestige qu'elles rapportent⁵. Souvent, le maintien de la paix classique est l'option retenue par les grandes puissances et par l'ONU, car il implique seulement de s'interposer entre les belligérants afin qu'ils respectent le cessez-le-feu. Or, la nature du maintien de la paix change au début des années 1990 et les États occidentaux sont réticents à intervenir dans des missions de paix devenues plus complexes et dangereuses. Les concepts de rétablissement, d'imposition et de consolidation de la paix font leur apparition. Le rétablissement de la paix vise principalement à favoriser la négociation entre les protagonistes afin d'obtenir une résolution pacifique d'un conflit. L'imposition de la paix implique une intervention armée autorisée par le Conseil de sécurité afin de ramener la paix en vertu du chapitre VII de la Charte de l'ONU. Finalement, la consolidation de la paix cherchera à reconstruire les institutions politiques et l'économie du pays ravagé par la guerre afin d'éradiquer toute possibilité de reprise des hostilités.

4. Formulation de la question de recherche et des hypothèses

La question principale sera de chercher à connaître les raisons qui ont poussé les gouvernement canadien et français à intervenir dans plusieurs missions de paix en Afrique durant la période allant de 1993 à 2003. L'hypothèse principale est que le maintien de la paix est un instrument qui permet au Canada et à la France d'acquérir

⁵ SCHNABEL, Albrecht, « L'avenir du maintien de la paix et la viabilité de la sécurité collective : une interprétation réaliste », in *Tous pour un ou chacun pour soi*, sous la dir. de Michel FORTMANN, S. Neil MACFARLANE et Stéphane ROUSSEL, Québec : Institut des Hautes études internationales, 1996, p. 207.

de l'influence et de défendre d'autres objectifs dans le système international. La participation du Canada aux missions de paix en Afrique s'inscrit dans un cadre global et multilatéral, ce qui lui donne la possibilité de mettre en œuvre sa propre politique étrangère et de se démarquer des États-Unis sans remettre en cause sa loyauté envers son principal allié. Celle de la France s'articule dans un contexte régional, car cela lui offre l'opportunité de continuer d'exercer son emprise sur une région du monde qu'elle considère toujours comme sa sphère d'influence. La question secondaire vise à connaître les facteurs qui ont forcé les décideurs politiques canadiens et français à revoir leur vision du maintien de la paix vis-à-vis du continent africain. Quels sont les facteurs qui ont incité les gouvernements canadiens et français à modifier leur vision du maintien de la paix à l'égard de l'Afrique?

La seconde hypothèse est que depuis la fin de la guerre froide, les dirigeants canadiens et français ont modifié leur politique de maintien de la paix vis-à-vis de l'Afrique depuis la fin de la guerre froide à cause de la nouvelle typologie des conflits armés en Afrique, caractérisé par des guerres civiles, et des compressions budgétaires sur le plan interne. Cette hypothèse s'inspire de la réflexion d'un auteur réaliste néo-classique Stan Rynning, qui avance qu'un changement de politique étrangère s'effectue en fonction du changement de la configuration de la puissance dans l'ordre international, mais aussi, à partir de certains éléments du processus politique interne. Le réalisme néo-classique inclut des variables internes et externes. La vision et l'ambition de la politique étrangère est conduite par sa puissance relative dans le système international. Cette puissance relative peut avoir un impact sur le plan interne. Il diffère en ce sens du réalisme classique et néoréalisme car il tient compte des facteurs internes qui peuvent affecter la conduite de la politique étrangère. Donc, ce sont à la fois des facteurs externes et internes qui ont amené ceux-ci à modifier leur doctrine du maintien de la paix.

Afin de vérifier ces hypothèses, la méthodologie se basera sur la démarche de trois auteurs réalistes comme Randall Schweller, Albrecht Schnabel et Sten Rynning. Tout d'abord, la théorie de l'équilibre des intérêts de Randall Schweller permettra d'observer les coûts qu'un État est disposé à payer afin de préserver ses acquis ou d'augmenter ses gains dans le système international⁶. Selon cette théorie, les États sont divisés entre les partisans du statu quo et ceux qui sont révisionnistes. Dans le cas de la France et du Canada, ce sont deux pays qui sont des partisans du statut quo dans le système international. La France est une grande puissance qui cherche à préserver l'ordre international existant. Le Canada pour sa part, est une puissance moyenne qui a pour objectif principal de maintenir la paix dans l'arène internationale.

Cette théorie sera appliquée dans le domaine du maintien de la paix en s'inspirant de l'analyse effectuée par Albrecht Schnabel des intérêts de la Russie, des États-Unis et de l'Allemagne à participer aux différentes missions de paix onusiennes. L'auteur soutient que les États, en particulier les grandes puissances, sont réticents à appuyer un régime collectif de maintien de paix basé sur des valeurs et des principes. La participation d'un pays à une mission de paix s'effectue en fonction de son intérêt national. La Russie a soutenu le maintien de la paix sur le plan régional et international afin de défendre ses intérêts économiques et stratégiques au sein de la Communauté des États indépendants (CEI) et acquérir à nouveau son statut de grande puissance en s'acquittant de ses obligations envers le Conseil de sécurité.

L'Allemagne définit sa participation aux opérations de maintien de la paix en fonction de son statut en Europe et dans le monde. Elle souhaite renforcer son statut de grande puissance dans les institutions internationales de sécurité. Les États-Unis pratiquent une politique de maintien de la paix basé sur la notion stricte d'intérêt national. Chaque mission est définie d'après un calcul rationnel de coûts avantages.

⁶ SCHWELLER, Randall, *Deadly Imbalances Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York: Colombia University Press, 1998, p. 83.

La politique de maintien de la paix de ces pays est définie par rapport à leurs intérêts stratégiques et leur statut dans l'ordre international. Aussi, la participation aux missions de paix s'effectue en fonction des coûts avantages qu'elles engendrent pour l'État concerné. La collaboration dans le domaine du maintien de la paix entre les États est possible dans la mesure où leurs intérêts nationaux sont compatibles et que les coûts avantages des opérations de maintien de la paix (OMP) sont raisonnables. Cela nous donnera la possibilité de répondre à la première hypothèse.

Le modèle de Sten Rynning offrira l'opportunité d'expliquer la logique de la seconde hypothèse en examinant comment un changement de politique étrangère peut s'opérer à partir d'un changement de la configuration de puissance sur le plan international mais aussi, du processus politique interne⁷. Sur le plan international, le changement survient lorsqu'un pays est confronté à des crises majeures ou mineures qui nécessitent une révision de la politique extérieure. Une crise majeure concerne un changement urgent pour la position d'un pays dans le système international lorsqu'un événement particulier (comme la fin de la guerre froide) survient. C'est le contraire qui se produit avec une crise mineure, car le changement s'effectue en fonction d'une menace potentielle qui pourrait affecter son statut. Le processus politique interne est un autre facteur à considérer. Celui-ci fonctionne en quatre étapes : émergence d'une crise sécuritaire, la formulation d'un plan en vue du changement, mobilisation de l'opposition au changement et résultat en termes de changement ou de continuité. La troisième étape est cruciale car elle détermine si le changement est possible. Le fonctionnement du processus politique dépend du rôle joué par le pouvoir exécutif et les ministères chargés de l'élaboration de la politique étrangère. Si une communauté d'intérêts est établie entre ceux-ci, cela signifie qu'il existe un consensus sur le changement à apporter. L'équilibre des intérêts fait référence à la rivalité entre les acteurs. Certains d'entre eux vont tenter d'exercer plus

⁷ RYNNING, Sten, *Changing Military Doctrine: Presidents and Military Power in Fifth Republic France 1958-2000*, New York: Praeger, 2001, p. 5-9.

d'influence. La mise en œuvre d'une nouvelle doctrine de politique étrangère est plus facile à appliquer lorsqu'il y a un consensus.

La validité des deux hypothèses sera vérifiée à partir de l'observation de faits afin de les interpréter avec la théorie réaliste. Ensuite, il faudra justifier leur acceptation ou leur rejet. Le premier chapitre brosse un portrait des objectifs et des moyens du Canada dans le domaine du maintien de la paix. Le second explique en quoi consiste la politique de sécurité humaine et la participation canadiennes aux missions de paix en Afrique. Le chapitre 3 décrit les moyens et les objectifs de la politique étrangère française et des relations franco-africaines depuis les indépendances jusqu'à la fin de la guerre froide. Le quatrième traitera de l'engagement de la France dans diverses opérations de maintien de la paix, de la Somalie jusqu'à l'Opération Artémis au Congo-Kinshasa en juin 2003. Le dernier analyse les politiques canadiennes et française de maintien de la paix en Afrique.

CHAPITRE I

LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DU CANADA DANS LE DOMAINE DU MAINTIEN DE LA PAIX

PREMIÈRE PARTIE

1.1 La naissance du maintien de la paix

L'objectif principal d'Ottawa depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est de participer à la sécurité collective en préservant la paix et la stabilité dans le système international en favorisant la diplomatie plutôt que l'usage de la force. Selon Albert Legault, la participation du Canada aux missions onusiennes lui a permis d'être perçu comme un pays très attaché à la préservation de la paix. Cette participation active du Canada aux missions de l'ONU coïncide avec l'époque où les dirigeants canadiens, après la Deuxième Guerre mondiale, ont rompu avec l'isolationnisme afin d'adopter une attitude résolument internationaliste. Le multilatéralisme va lui permettre de construire sa propre identité et de prendre ses distances vis-à-vis de la Grande-Bretagne et des États-Unis¹. C'est une époque où les puissances moyennes cherchent à prendre leur place dans le système international. Une puissance moyenne se définit comme étant un État qui adopte un style de politique étrangère qui se distingue de celui des grandes puissances afin de défendre ses intérêts dans le système international². Ce style de politique inclut la mise en œuvre de certaines politiques visant à favoriser un engagement en faveur des forums

¹ LEGAULT, Albert, avec la collaboration de Manon TESSIER, *Le Canada et le maintien de la paix : trois débats*, Clémensport, Centre canadien international Lester B. Pearson, 1999, p. 70.

² DAVID, Charles-Philippe et Stéphane ROUSSEL, « Une espèce en voie de disparition? La politique de puissance moyenne du Canada après la guerre froide », *International Journal*, vol. 52, hiver 1996-1997, p. 44.

multilatéraux et la spécialisation dans un domaine précis. Les Canadiens vont être particulièrement actifs dans le domaine du maintien de la paix.

En 1956, le Canada va jouer un rôle important dans la résolution de la crise de Suez. Lester B. Pearson, le ministre canadien des Affaires étrangères de l'époque, va proposer la création d'une force d'interposition onusienne qui aura pour rôle de veiller aux respects des cessez-le-feu. En proposant la création d'une telle force, celui-ci souhaitait prévenir une rupture diplomatique entre Londres, Paris et Washington tout en évitant un affrontement entre les superpuissances à partir d'un conflit régional. Selon Randall Schweller, le premier objectif d'une politique d'engagement est de minimiser les risques de conflits et de prévenir une guerre sans compromettre l'intégrité du système international¹⁰. En agissant de la sorte, Pearson a trouvé un moyen de préserver la paix et l'intégrité du système international. Avec le déploiement de la FUNU, les Casques bleus sont nés.

Depuis, la participation des militaires canadiens à plusieurs missions de paix a obéi à une certaine logique. Par là, le gouvernement canadien espérait obtenir une grande crédibilité dans le système international, mais aussi acquérir davantage d'influence au sein de l'ONU. En agissant de la sorte, cela lui permettait de gagner le respect des autres États, en particulier, ceux du Tiers-Monde¹¹. Aussi, en fonction de son intérêt national, Ottawa a joué le rôle de médiateur afin de maintenir un certain équilibre dans le système international en évitant que les opérations de maintien de la paix ne dégénèrent pas en affrontement bipolaire. Du reste, l'obtention du prix Nobel de la paix par Pearson pour sa contribution à la création des Casques bleus suscitera un engouement de la part de l'opinion publique en faveur du maintien de la paix¹².

¹⁰ SCHWELLER, Randall, *Deadly Imbalances Triopolar and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York: Colombia University Press, 1998, p. 74.

¹¹ DAVID, Charles-Philippe et Stéphane ROUSSEL, *op. cit.*, p. 51.

¹² LEGAULT, Albert, *op. cit.*, p. 71.

C'est ce qui va pousser le gouvernement de John Diefenbaker à participer la mission de paix des Nations Unies au Congo en 1960. Celle-ci n'aura pas les résultats escomptés à cause de la difficile gestion interne du conflit et du manque de financement par les États membres. Cette situation va certes irriter Ottawa, sans toutefois remettre en question sa participation au maintien de la paix onusien. En 1964, Lester B. Pearson élu Premier ministre à son tour, proposera la création d'un groupe de planification composés d'experts militaires chargés de conseiller le Secrétaire général sur les questions liés au maintien de la paix. C'est un nouveau succès pour le diplomate et politicien canadien car aujourd'hui encore, il y a toujours des experts militaires chargés de conseiller le Secrétaire général en ce qui a trait aux missions de paix.

Cependant, l'année 1964 sera une année de désillusion pour le Canada. Celle-ci est causée par le fait que les demandes du gouvernement Pearson concernant sa participation à la force de maintien de la paix à Chypre (mandat d'une durée limitée et la négociation d'accords politiques entre les belligérants) furent rejetées. Une solution politique s'avérant impossible, les militaires canadiens sont restés vingt-six ans sur cette île afin d'empêcher que de nouveaux affrontements éclatent entre la Turquie et la Grèce. Il s'agissait pour Ottawa de préserver la cohésion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Selon la théorie réaliste, le Canada a pratiqué une politique d'engagement comme ce fut le cas lors de la crise de Suez, mais cette fois, afin d'éviter toute forme de conflit qui remettrait en cause l'intégrité de cette alliance.

La même année, une crise politique éclate à l'ONU à propos de la répartition des coûts des opérations de maintien de la paix. Ottawa est préoccupé par la question des contributions volontaires. Un compromis concernant cette problématique est trouvé grâce à la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier le dossier. La solution déçoit les décideurs politiques qui souhaitaient que d'autres pays membres contribuent

d'avantage au financement des OMP. En 1967, la déception des Canadiens fait place à la colère suite à l'acceptation du retrait d'Égypte de la FUNU par le Secrétaire général de l'ONU. Les Canadiens voulaient le maintien de cette mission et ont perçu ce retrait comme une humiliation car c'était une manière de démontrer que leur pays pouvait jouer le rôle de médiateur afin de prévenir la dégénérescence d'un conflit régional en affrontement bipolaire entre les États-Unis et l'URSS. Ce retrait cause un choc pour l'opinion publique canadienne sans pour autant remettre en question le maintien de la paix, considéré comme une noble activité.

1.2 La mise en place de nouveaux critères de participation aux OMP

En 1970, Pierre Elliott Trudeau a entrepris de réviser la politique étrangère canadienne. La réflexion sur la doctrine de maintien de la paix fut effectuée à partir des expériences passées. Il en a résulté un renforcement des critères de participation aux missions de paix onusiennes. Louis Delvoie mentionne que ces critères, connus sous le nom « de principes Sharp », avaient pour objectifs d'évaluer les vertus de la participation canadienne à de telles missions. « Tirant leur nom du ministre qui les a présentés pour la première fois à la Chambre des Communes, les « principes Sharp » s'inspirent des leçons tirées d'expériences antérieures malheureuses au Congo, en Égypte et en Indochine ¹³ ». Les principes Sharp s'articulent autour des éléments suivants : il doit exister une menace à la paix et à la sécurité internationale; une opération de maintien de la paix doit être jumelée avec la négociation d'un accord politique; la mission de paix doit relever d'une autorité politique de préférence l'ONU; le mandat de la mission doit être clair; les protagonistes doivent accepter la présence d'une tiers-partie et s'engagent à respecter un cessez-le-feu; toutes les parties impliquées acceptent la présence canadienne; il doit y avoir un accord sur le financement de l'opération. L'élaboration de ces principes est une première tentative

¹³ DELVOIE, Louis, « Le Canada et les opérations internationales de sécurité : recherche de justification des politiques », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, no.2, été 2000, p. 15.

de renforcer les critères de participation. Les principes Sharp ne seront jamais appliqués de manière absolue. En fait, ils serviront de points de repère au gouvernement canadien lorsqu'il faut négocier le mandat et les conditions de déploiement des soldats.

Dans les années 1970, le Canada va être le principal fournisseur de troupes et d'argent aux missions de paix onusiennes. Ottawa va participer à la FUNU II, à la FUNOD et à la FINUL. Il va continuer de fournir des troupes au contingent onusien basé à Chypre. Pendant cette période, les principes Sharp ont servi surtout à négocier les conditions de la participation canadienne à ces différentes OMP avec le Secrétariat général des Nations Unies.

En 1984, les Nations Unies traversent à nouveau une crise; le multilatéralisme est en panne à cause des rivalités Est-Ouest et un déficit frappe durement l'organisation internationale. Le gouvernement de Brian Mulroney va charger un comité spécial du Parlement sur les relations extérieures du Canada d'étudier la question. Le comité recommandera au gouvernement de susciter à nouveau de l'intérêt pour le maintien de la paix en offrant aux pays membres de l'ONU de déployer ses forces armées. Également, le Canada a profité de cette occasion pour renforcer certains critères de participation. Par exemple, le déploiement d'une force de maintien de la paix doit s'effectuer sous l'égide de l'ONU et le financement des Casques bleus doit être assuré par tous les États membres. L'attente du Canada ne sera pas longue car dès 1988, le Conseil de sécurité va autoriser la mise sur pied de nouvelles missions de paix. En fait, le retour en vogue des OMP découle davantage du rapprochement entre les États-Unis et l'Union soviétique que des pressions canadiennes.

L'attitude du Canada face au maintien de la paix s'explique par les trois facteurs suivants : le maintien de la paix est considéré comme une vocation par la population canadienne; le Canada a toujours défini sa sécurité nationale en fonction de la

sécurité internationale; les opérations de soutien à la paix de 1956 à 1990 furent peu coûteuses sur les plans financiers et humains. Le premier facteur fait référence à l'enthousiasme du public pour les missions de paix depuis l'obtention du prix Nobel de la paix par Lester B. Pearson. En fait, la population canadienne a fini par croire qu'ils possédaient les qualités nécessaires pour jouer ce rôle de gardien de la paix en s'inspirant de leur style national.

Les Canadiens ont fini par croire que leur « caractère national » les prédisposait à la pratique du maintien de la paix. Les qualités de tolérance, de compromis, de négociation et de respect des différences régionales dont ils usent quotidiennement dans la gestion de leurs politiques internes, notamment sur le plan constitutionnel se trouvent transposées sur le plan international ¹⁴.

Deuxièmement, la sécurité nationale du Canada a été définie pendant la guerre froide, en fonction de la sécurité internationale. Sur ce point, Louis Delvoie apporte la précision suivante :

Durant les années de la guerre froide, le gouvernement canadien avait comme objectif principal de préserver le Canada des effets d'une guerre thermonucléaire entre les deux superpuissances. Cet objectif était au centre de ses politiques de défense et de sécurité, de sa participation à l'OTAN et à NORAD et d'une bonne partie de ses engagements dans des opérations internationales de maintien de la paix ¹⁵.

Le dernier facteur concerne le faible coût des missions de paix sur les plans financiers et humains. Les missions mises de l'avant de 1956 à 1990 sont des opérations de première génération, c'est-à-dire, qu'elles sont peu risquées pour les pays déployant des Casques bleus car il s'agit simplement de faire respecter un cessez-le-feu entre les belligérants. Cette situation plaisait aux Canadiens car ils pouvaient déployer de petits contingents de soldats pour des mandats de courte durée.

¹⁴ LEGAULT, Albert, *Ibid*, p. 75.

¹⁵ DELVOIE, Louis, *Ibid*, p. 15.

Par ailleurs, les dépenses (environ 266 millions de dollars de 1949 à 1980) liées à l'envoi de troupes outre-mer se sont avérées peu coûteuses pour le Ministère de la Défense nationale. Cependant tous ces facteurs vont être remis en cause avec la fin de la guerre froide.

DEUXIÈME PARTIE

1.3 La fin de la guerre froide et l'adoption d'une nouvelle doctrine de maintien de la paix

Au début des années 1990, le Canada participe aux missions de paix de l'ONU en Haïti, en ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Somalie. En participant à toutes ces OMP, le gouvernement canadien semble déterminé à exercer son influence dans ce domaine d'activités. Selon la théorie réaliste, Ottawa pratique une politique d'engagement visant à préserver la paix et la stabilité dans l'arène internationale. Toutefois, les Canadiens seront impuissants devant le massacre de civils et la violation des cessez-le-feu par les belligérants. Cette situation démontre que la nature du maintien de la paix a changé. Ann Flanagan fait le constat suivant : « Le maintien de la paix est devenu un parapluie qui implique désormais une variété d'activités : la promotion des droits humains, le développement démocratique et la supervision d'élections, le support à la bonne gouvernance, l'aide humanitaire, le rapatriement des réfugiés, le désarmement et la démobilisation ¹⁶ ». La réduction des effectifs des forces armées suite aux coupures budgétaires de même que la concurrence des grandes puissances et des pays en voie de développement dans le domaine des missions de paix sont d'autres facteurs qui expliquent pourquoi le gouvernement canadien va être amené à revoir sa politique étrangère en la matière.

¹⁶ FLANAGAN, Ann, « Canadian Peacekeeping : Where to Now? », *Behind the Headlines*, vol. 54, no. 4, été 1997, p. 6. Traduction libre.

Selon Jocelyn Coulon, la fin de la guerre froide a engendré plus de compétition dans ce domaine. Les grandes puissances, notamment la France ont exercé plus de pressions afin d'avoir davantage de contrôle sur les missions de paix¹⁷. Il ajoute, dans un article publié en 1998, qu'« avec des ressources financières et humaines en pleine décroissance, la capacité du Canada de mener des opérations militaires à l'étranger a été réduite¹⁸ ». Ce propos démontre que les décideurs politiques sont confrontés au déclin de l'influence canadienne dans le domaine du maintien de la paix. Selon le modèle de Stan Rynning, le gouvernement canadien a été confronté à une crise majeure sur le plan international qui a nécessité un changement de sa politique étrangère. Au début des années 1990, un débat s'engage à propos du rôle que doit jouer le pays sur la scène internationale. Jean-François Rioux et Robin Hay mentionnent que la vision internationaliste défendue par Lester B. Pearson n'est pas morte mais qu'il y a des fortes pressions afin que la politique étrangère devienne plus sélective notamment en mettant l'accent sur la promotion du commerce international¹⁹.

Cependant, comme le souligne François Chauvancy, le gouvernement Chrétien a décidé de maintenir son engagement face aux missions de paix en fournissant des militaires spécialisés en transmission, logistique, déminage et santé plutôt que des troupes de combat²⁰. Il ajoute que la création du Centre Pearson pour le maintien de la paix offre la possibilité aux Canadiens de faire bénéficier les autres pays de son expertise dans ce domaine²¹. Des experts civils seront aussi impliqués dans les missions de paix. Par exemple, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce

¹⁷ COULON, Jocelyn, *Les Casques bleus*, Montréal : Fides, 1994, p. 263.

¹⁸ COULON, Jocelyn, « La politique de défense et le maintien de la paix. Le Canada peut-il le faire? », *International Journal*, vol. 54, no. 1, hiver 1998-9, p. 110.

¹⁹ RIOUX, Jean-François et Robin HAY, « Canadian Foreign Policy : from Internationalism to Isolationism », *International Journal*, vol. 54, no. 1, hiver 1998-99, p. 58. Traduction libre.

²⁰ CHAUVANCY, François, « Actions internationales. Le Canada au service des opérations de maintien de la paix », *Défense nationale*, vol. 52, no. 2, janvier 1996, p. 148.

²¹ CHAUVANCY, François, « Actions internationales. Le Centre de formation au maintien de la paix Lester B. Pearson », *Défense nationale*, vol. 52, no. 1, janvier 1996, p. 156.

international et l'Agence canadienne de Développement international ont créé une banque de données de personnes ressources capables d'apporter une certaine expertise²².

Avec l'adoption du *Livre blanc sur la défense de 1994* et de l'*Énoncé de politique étrangère de 1995*, Ottawa a cherché à adopter une attitude plus pragmatique à l'égard des missions de paix onusiennes. Le Ministère de la Défense nationale a pris des mesures afin que les Forces canadiennes disposent de troupes aptes au combat dans les opérations multilatérales de l'ONU et de l'OTAN. Le *Livre blanc* stipule que le gouvernement Chrétien entend renforcer la spécialisation des forces armées et de se montrer plus sélectif dans le déploiement de militaires dans des opérations de maintien de la paix²³. Selon Duane Bratt, ces différentes initiatives ont permis au Canada de développer un créneau qui lui donne l'opportunité de faire face à la compétition des autres pays et de maintenir son influence dans le domaine du maintien de la paix²⁴. Également, l'adoption du concept de sécurité humaine lui permettra de disposer d'une approche mieux adaptée à la gestion des conflits.

²² GEISLEROVA, Marketa, *Report from the Round Table on Experts Deployments to International Peace Operations*, Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, Ottawa, p. 3.

²³ Canada, Ministère de la Défense nationale, *Livre blanc de la défense de 1994*, Ottawa, 1994, p. 32.

²⁴ BRATT, Duane, « Niche-Making and Canadian Peacekeeping », *La politique étrangère canadienne*, vol. 6, no. 3, printemps 1994, p. 81. Traduction libre.

CHAPITRE II

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ HUMAINE ET L'ENGAGEMENT DU CANADA DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE (1993-2003)

Ce deuxième chapitre traite de la mise en œuvre de la politique de sécurité humaine par le gouvernement Chrétien depuis 1995 et analyse l'engagement du Canada dans diverses opérations de maintien de la paix en Somalie et dans la région des Grands Lacs africains. La première partie du chapitre explique dans quelle mesure l'adoption du concept de sécurité humaine a permis à Ottawa d'acquérir de l'influence dans un contexte où le maintien de la paix a changé. La seconde partie concerne l'engagement du Canada dans différentes missions de paix en Afrique allant de 1993 jusqu'à 2003. La première période qui va de 1993 à 1995 traite de la remise en question de la doctrine de maintien de la paix classique suite au fiasco somalien. La seconde aborde la participation d'Ottawa à la résolution des conflits après l'adoption du concept de sécurité humaine en 1995 jusqu'en 2003. Il s'agit d'examiner les motifs qui ont incité le gouvernement canadien à participer à de telles opérations sur ce continent.

PREMIÈRE PARTIE

2.1 La mise en œuvre de la politique de sécurité humaine

Cette nouvelle vision du maintien de la paix permet-elle au Canada de remplir ses objectifs dans ce domaine et de se démarquer sur la scène internationale? En 1996, sous l'impulsion de Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères de 1996 à 2000, le Canada adopte une vision de la sécurité accordant la priorité à la protection des individus avant la défense de la souveraineté nationale. Le nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie et le génocide rwandais ont démontré la nécessité, pour le gouvernement canadien, d'adapter sa doctrine du maintien de la paix afin d'être en mesure de mieux gérer les conflits armés.

En fait, l'adoption des concepts de sécurité humaine et de consolidation de la paix ont permis au Canada de défendre certaines valeurs (la démocratie, le bon gouvernement, les droits humains, la règle de droit et l'atteinte de la prospérité par le développement durable) et de mettre de l'avant une vision élargie (économique, sociétale, environnementale, etc.) de la sécurité. La politique de sécurité humaine semble lui avoir permis de se démarquer sur la scène internationale avec la mise en œuvre de quelques initiatives telles la promotion de la Cour pénale internationale et la défense du droit des enfants à ne pas être utilisés comme soldats. Néanmoins, il faut préciser que ce concept a suscité des critiques quant à sa conceptualisation et à sa mise en application sur le terrain, car celui-ci n'a pas tenu compte de l'évolution des opérations de maintien de la paix de 2^e et 3^e génération. Une mission de paix de deuxième génération est multidimensionnelle car elle engage à la fois des éléments de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix. Celle de troisième génération met l'accent sur l'imposition de la paix afin d'assurer la stabilité d'un État imploré en vue d'assurer sa reconstruction par la suite. Il est important d'examiner l'origine des critiques formulées face à ce concept dans un contexte marqué par le changement de la nature du maintien de la paix. Qu'est-ce qui explique la formulation de telles critiques à l'égard de la sécurité humaine?

2.2 Le contexte d'émergence du concept de sécurité humaine

Il y a eu des critiques car la politique de sécurité humaine n'a pas toujours donné les résultats escomptés. Celles-ci ont été formulées afin d'améliorer son efficacité. Tout d'abord, il est important de connaître le contexte d'émergence international et national de ce concept. Au début des années 1990, le système international s'est transformé suite à la fin de la guerre froide, notamment en ce qui a trait à la guerre et la paix. Les conflits armés sont surtout des guerres civiles que des affrontements entre États. « La guerre n'est plus le résultat de la compétition et des rapports de puissance entre États, mais plutôt la conséquence de leur faiblesse. Ce

constat est particulièrement évident dans la dynamique de plusieurs conflits récents en Afrique (notamment au Libéria, en Somalie et au Zaïre/Congo) où ce n'est pas tant la souveraineté que la légitimité de l'État qui est en cause¹». La déliquescence de l'État, jumelée avec la menace de crise humanitaire complique la résolution des conflits armés et remet en cause la sécurité des civils. Ce problème a suscité une première réflexion sur la nature de la sécurité de la part du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

En 1994, le PNUD a utilisé, pour la première fois, le concept de sécurité humaine dans un rapport mondial sur le développement humain. Le rapport préconisait le passage de la sécurité « nucléaire » à la sécurité humaine². En fait, c'est l'abandon de la sécurité militaire traditionnelle fondée sur le respect du principe de souveraineté nationale et d'équilibre des puissances au profit d'une approche centrée sur les individus de même que sur les notions d'interdépendance, du développement durable et de l'intervention humanitaire. La sécurité humaine implique des aspects personnels, collectifs, politiques, alimentaires, économiques et environnementaux. La prévention des conflits fait aussi partie des objectifs de cette approche.

Certains pays comme le Canada entreprendront leur propre réflexion par rapport à ce concept. C'est sous la direction de Lloyd Axworthy que le gouvernement canadien va adopter le concept de sécurité humaine comme doctrine de politique étrangère. Dans un article publié en 1997, le ministre affirme que les différentes mesures (traité de non-prolifération nucléaire, négociations sur le désarmement) mises en place au moment de la guerre froide ont pu empêcher un conflit nucléaire mais, en revanche, se sont avérées inefficaces afin de résoudre les guerres civiles où

¹ GERVAIS, Myriam et Stéphane ROUSSEL, « De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada(1990-1996) », *Études internationales*, vol. 29, no. 1, mars 1998, p. 44.

² RIOUX, Jean-François, dir. *La sécurité humaine : vers une nouvelle conception des relations internationales*, Paris : L'Harmattan, 2001, p. 21.

les civils sont considérés comme des cibles par les belligérants. Selon lui, la sécurité humaine doit garantir les besoins fondamentaux des individus, une croissance économique soutenue, le respect des droits humains, l'affirmation de la règle de droit et le soutien au développement durable afin d'assurer la paix mondiale³. Paul Heinbecker affirme que ce n'est pas un hasard si le Canada est un ardent défenseur de la sécurité humaine, car sa politique étrangère est fondée sur ses valeurs et ses intérêts. Ce concept incarne certaines valeurs défendues par Ottawa dans le monde comme la tolérance, de la démocratie et le respect des droits humains.⁴ C'est pour cette raison que le Canada dispose de la réputation nécessaire pour défendre cette vision de la sécurité.

Par conséquent, le gouvernement Chrétien va inclure une dimension humaine dans l'articulation de sa politique étrangère. L'ajout de cette dimension humaine concerne : d'accorder la priorité à la sécurité des populations; de concevoir la sécurité des individus comme un élément central à la paix et la sécurité internationales; de réagir aux menaces militaires et non-militaires de la sécurité; de recourir à de nouvelles techniques et de nouveaux outils diplomatiques afin d'atteindre les objectifs visés; de reconnaître le rôle des acteurs non-étatiques sur la scène internationale⁵. L'énoncé de politique étrangère de 1995 stipule que la prévention des conflits, de même que la consolidation de la paix, sont les principaux moyens que privilégie le Canada afin de mieux gérer les conflits armés⁶.

La consolidation de la paix est un concept qui découle de la sécurité humaine. Elle trouve son origine dans une réflexion entreprise en 1992 sous la direction de

³ AXWORTHY, Lloyd, « Entre mondialisation et multipolarité : pour une politique étrangère du Canada globale et humaine », *Études internationales*, vol. 28, no. 1, mars 1998, p. 44.

⁴ HEINBECKER, Paul, « La sécurité humaine : enjeux inéluctables », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, no. 1, printemps 2000, p. 12.

⁵ HEINBECKER, Paul, *Ibid*, p. 13.

⁶ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Le Canada dans le monde : énoncé du gouvernement*, 1995, chapitre 4, p. 2.

Boutros Boutros Ghali, alors secrétaire général de l'ONU, sur l'avenir des missions de paix. Son rapport intitulé *L'Agenda pour la paix* explique l'importance de modifier la nature du maintien de la paix. Les missions de première génération sont inadaptées face à la complexité des conflits intra-étatiques. Le concept de consolidation de la paix consiste à reconstruire les institutions politiques et l'économie d'un pays dévasté par la guerre afin de réduire au minimum toute possibilité de reprise des hostilités.

Dès 1996, le Canada cherchera à répondre aux objectifs fixés par le Secrétaire général Boutros-Boutros Ghali en raison de son héritage diplomatique. « Le Canada a donc multiplié ses efforts pour demeurer en tête de file des États innovateurs dans le domaine de la gestion multilatérale des conflits ⁷ ». Ainsi, le gouvernement canadien s'est doté de sa propre définition du concept de consolidation après une consultation auprès d'experts universitaires. La mise en œuvre de cette doctrine concerne surtout des civils à l'inverse des opérations de maintien de la paix, qui elles, font appel au déploiement de soldats. Les activités de la consolidation de la paix sont semblables à celles des programmes d'aide au développement. Comme il a été souligné plus haut, ces activités visent la reconstruction de l'économie et la réforme des institutions publiques afin d'établir une véritable culture de paix.

Souvent, les intervenants auront à remplir des tâches très variées selon la nature du mandat. Ils peuvent être amenés à surveiller la tenue d'élections libres, à superviser la réforme des forces de sécurité et à veiller la formation de médias indépendants. Bien sûr, cela nécessite différentes expertises provenant de différents domaines (droit, génie, économie, science politique, sociologie etc.). La mise en place d'une banque de données de personnes compétentes permet de disposer de ressources

⁷ DAVID, Charles-Philippe et Martin BOURGEOIS, « Le Canada et la consolidation de la paix. La formulation d'une nouvelle approche pour la politique étrangère canadienne », *Études internationales*, vol. 29, no. 3, septembre 1998, p. 583.

rapidement advenant une opération de consolidation de la paix. Les opérations de consolidation de la paix engagent des acteurs aussi divers que les organisations non-gouvernementales, les Forces armées canadiennes, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et l'Agence canadienne pour le Développement international (ACDI) pour des mandats de courte durée en moyenne de deux à trois.

2.3 Les initiatives canadiennes de sécurité humaine

Bien entendu, il est important de spécifier que la mise en place de ces tâches ont permis au Canada de mettre de l'avant quelques initiatives sur la scène internationale par rapport à la sécurité humaine et l'aide humanitaire. Yvan Conoir explique que « lentement mais sûrement, surtout depuis une quinzaine d'années, que le Canada a développé des outils d'analyse, de financement et d'intervention qui lui permis de prendre une place reconnue dans l'arène internationale ⁸ ». Il ajoute que le Canada fut un participant actif en défendant une dimension humaine au sein des organisations internationales comme le G-8, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation des États américains, le Commonwealth et la Francophonie. Il y a eu aussi la lutte contre les mines antipersonnel qui a donné lieu à la signature du Protocole d'Ottawa en décembre 1997, par cent-vingt deux pays. Le programme des jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines a envoyé des délégués au Cambodge en 2002 afin qu'ils sensibilisent le public canadien à cet enjeu. Dans ce même pays, différentes organisations non-gouvernementales canadiennes, de même que des représentants de l'ACDI et du Ministère de la Défense nationale, ont contribué au déminage et à la réinsertion sociale des victimes. Concernant la défense du droit des enfants à ne pas être utilisés comme soldats, le gouvernement canadien a ratifié la Convention

⁸ CONOIR, Yvan et Gérald VERNA, *L'action humanitaire du Canada : histoire, concept, politique et pratique de terrain*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 2002, p. 3.

relative de 1991 et s'est impliqué dans l'élaboration d'un Protocole facultatif fixant l'âge d'enrôlement à 18 ans dans les forces armées.

À propos de ces initiatives, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a publié en 2002 un document intitulé *Vivre à l'abri de la peur* ainsi qu'un rapport annuel sur les actions posées en matière de sécurité humaine. Les priorités de la politique étrangère canadienne qui furent établies dans ce domaine sont les suivantes : la sécurité publique; la protection des civils; la prévention des conflits; la gouvernance et la responsabilisation; les opérations de soutien à la paix⁹. Le gouvernement Chrétien a mis sur pied en 2000 un programme de sécurité humaine d'une durée de cinq ans avec un budget évalué à 50 millions de dollars afin de remplir ces diverses priorités. Le rapport sur le programme de sécurité humaine pour la période 2000-2002 indique que, depuis son lancement en juin 2000, pas moins de 250 projets furent soutenus au Canada et dans le monde¹⁰. Les initiatives du MAECI sont multiples : adoption d'une législation visant à aider les pays du Commonwealth à appliquer les conventions antiterroristes de l'ONU; participation au groupe de protection des enfants avec les pays de la Communauté économique des États d'Afrique occidentale(CEDEAO); appui au processus de Kimberley et adoption d'une approche en trois volets (contrôle des armes, répression des activités criminelles, consolidation de la paix) visant à lutter contre la prolifération des armes légères; l'appui à la cour pénale internationale; implication des femmes et déploiement d'experts canadiens pour la résolution des conflits armés.

⁹ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : La politique étrangère canadienne en matière de sécurité humaine*, Ottawa, 2002, p. 3.

¹⁰ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Rapport sur le Programme de sécurité humaine du Canada 2000-2001 et 2001-2002*, Ottawa, 2002, p. 1.

2.4 Les critiques liées à la sécurité humaine

Il est vrai que ces différentes initiatives ont permis au Canada de jouer un rôle dans le système international mais, sa politique de sécurité humaine a aussi suscité des critiques en ce qui a trait à sa conceptualisation et à sa mise en application sur le terrain. Premièrement, il y a eu un problème concernant sa conceptualisation car le terme « sécurité humaine » demeure vague. En effet, la doctrine Axworthy englobe quantité d'objectifs, soit de défendre les droits humains, de soutenir la prospérité économique, de garantir la règle de droit, de satisfaire les besoins humains fondamentaux et de s'engager en faveur du développement durable. Étant donné les multiples objectifs de cette doctrine, les différents acteurs de la politique étrangère canadienne ont choisi de mettre l'accent sur certains objectifs plutôt que d'autres. Par exemple, dans le cadre de l'intervention humanitaire dans la région des Grands Lacs africains, le Ministère de la Défense nationale, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et certaines ONG (Care, Oxfam) ont davantage favorisé la sécurité humanitaire (satisfaction des besoins immédiats) au détriment de la sécurité humaine qui se définit plutôt en termes de respect des droits politiques, économiques, sociaux etc. Afin de corriger ce problème, Myriam Gervais a donc recommandé, dans un rapport publié en juin 1998 par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, de préciser la finalité que le Canada veut associer à la sécurité humaine¹¹.

Deuxièmement, la politique de sécurité humaine s'est avérée problématique à propos de sa mise en application sur le terrain. Certains auteurs, comme Fen Olser Hampson et Dean Oliver, ont critiqué le fait que cette politique manque de crédibilité car le gouvernement Chrétien n'a pas investi assez d'argent afin d'obtenir des

¹¹ GERVAIS, Myriam, avec la coll. de Stéphane ROUSSEL, *Le concept de sécurité humaine et ses applications : Afrique des Grands Lacs et Bosnie(1990-1997)*, Ottawa, Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, juin 1998, p. 45.

résultats tangibles. Selon eux, les montants attribués aux fonds de consolidation de la paix sont insuffisants. Ils donnent l'exemple des Norvégiens qui ont obtenu de meilleurs résultats que les Canadiens dans la lutte contre les mines antipersonnel parce qu'ils ont investi plus d'argent et d'effort dans ce domaine. Les deux auteurs recommandent aux dirigeants politiques d'investir plus de fonds afin d'être pris au sérieux¹². La sécurité humaine a aussi causé des tensions entre les Forces canadiennes et le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le litige qui oppose ces deux acteurs concerne le fait que cette idée a pu servir de prétexte à une intervention humanitaire contre un gouvernement qui a pratiqué une politique répressive à l'égard d'une partie de sa population comme ce fut le cas au Kosovo. Richard Bowes explique que « l'impératif catégorique de l'humanitarisme et de l'agenda de sécurité humaine contraint les pays occidentaux à intervenir militairement même si leurs intérêts nationaux ne sont pas menacés¹³ ».

Cependant, les dirigeants des États occidentaux demeurent réticents à accepter des pertes de vie humaine afin d'en sauver d'autres dans le cadre d'opérations humanitaires. David Bashow critique la décision rapide des décideurs politiques à recourir aux principes humanitaires afin de justifier une intervention dite « neutre » alors que les intérêts vitaux du Canada ne sont pas menacés¹⁴. Selon lui, cela a pour conséquence d'exposer les membres des Forces canadiennes à des situations dangereuses où les risques de pertes de vie humaine sont élevés. En fait, comme le souligne Jean-François Rioux, les militaires reprochent aux diplomates de leur faire

¹² HAMPSON, Fen Olser et Dean OLIVER, « Pulpit diplomacy : A critical assessment of the Axworthy doctrine », *International Journal*, été 1998, p. 388. Traduction libre.

¹³ BOWES, Richard, « Sacrifice and the Categorical imperative of human security », *International Journal*, vol. 6, no. 4, automne 2001, p. 663. Traduction libre.

¹⁴ BASHOW, David, « Réconcilier l'irréconciliable? Les liens entre les politiques étrangères et de défense du Canada », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, no. 1, printemps 2000, p. 22.

prendre plus de risques qu'ils ne devraient en raison de la nature interventionniste de la sécurité humaine¹⁵.

Il est vrai que la sécurité humaine a suscité des critiques autant par rapport à sa conceptualisation qu'à sa mise en application. Néanmoins, comme le rappellent Joseph Jockel et Joel Sokolsky, « le gouvernement canadien a toujours la possibilité de choisir où et quand il pourra défendre ses valeurs et, s'il décide de le faire et de choisir le niveau d'engagement ¹⁶ ». Autrement dit, malgré ses problèmes, le concept de sécurité humaine sert les intérêts de sa politique étrangère. Cette doctrine lui a permis de défendre certaines valeurs (tolérance, démocratie, respect des droits humains) et mettre sur pied en œuvre quelques initiatives dans ce domaine. Par exemple, il a décidé de s'investir dans la lutte contre les mines antipersonnel visant à interdire leur usage. Également, il a créé avec la Norvège en 1998 un réseau sur la sécurité humaine qui implique une douzaine de pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie afin de promouvoir une action collective contre les menaces qui planent contre la sécurité humaine. Après 1996, l'Afrique sera le continent où seront testés la majorité des initiatives dans ce champ d'activités.

¹⁵ RIOUX, Jean-François, dir. *La sécurité humaine : vers une nouvelle conception des relations internationales*, Paris : L'Harmattan, 2001, p. 275.

¹⁶ JOCKEL, Joseph et Joel SOKOLSKY, « Lloyd Axworthy's Legacy : Human security and the rescue of Canadian defense policy », *International Journal*, vol. 56, no. 1, été 2000-2001, p. 18. Traduction libre.

DEUXIÈME PARTIE

L'engagement du Canada dans différentes opérations de maintien de la paix en Afrique (1993-2003)

2.5 Les intérêts du Canada face au maintien de la paix en Afrique

Cette seconde partie analyse la participation canadienne à différentes missions de paix en Somalie, au Congo-Kinshasa et en République centrafricaine. Qu'est-ce qui a incité le Canada à participer à différentes OMP en Afrique? La participation du Canada à ces diverses missions s'inscrivait dans un contexte global et multilatéral. Elle visait à défendre certains intérêts particuliers : le contrôle ou la prévention des conflits régionaux; le maintien de l'efficacité des institutions internationales chargées de la paix et la sécurité internationale (en particulier l'ONU); le maintien d'une voix internationale pour le Canada; une entrée dans la diplomatie régionale où Ottawa n'exerce pas d'influence traditionnelle et le contrepoids à la prédominance économique et militaire des États-Unis ¹⁷.

Le premier intérêt concerne le fait qu'Ottawa a continué de définir sa sécurité en fonction de la sécurité internationale même après la fin de la guerre froide. Les conflits régionaux ont été identifiés comme une menace à l'intérêt national canadien. Le maintien de l'efficacité des institutions internationales de sécurité et de sa voix internationale, sont d'autres intérêts qui illustrent la volonté du Canada d'être consulté et de jouer un rôle actif dans les affaires internationales. Le maintien de la paix permet au gouvernement canadien de s'engager dans plusieurs régions du monde où sa présence est généralement réduite. Celui-ci n'est seulement perçu comme un symbole de l'engagement d'Ottawa envers les organisations internationales, mais

¹⁷ SENS, Allen, *La Somalie et l'évolution du maintien de la paix : Les conséquences pour le Canada*, Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, Ministère des Travaux publics et services gouvernementaux, Ottawa, 1997, p. 102.

aussi envers la région où un contingent de soldats canadiens est déployé. Également, il lui a donné l'opportunité de faire un contrepoids à l'unilatéralisme américain. « Comme puissance intermédiaire ayant des liens innombrables avec les États-Unis, le Canada a toujours pris soin d'établir des relations susceptibles de faire contrepoids à l'influence américaine. On était convaincu que le Canada trouverait, dans les instances internationales, des pays avec lesquels s'unir pour influencer sur la politique américaine »¹⁸. Ce sont l'ensemble des motifs qui ont incité le Canada à contribuer aux OMP de l'ONU dans le contexte post-guerre froide.

2.6 La Somalie et l'échec de la doctrine de maintien de la paix classique

La Somalie fut la première opération de ce genre auquel il a participé depuis la fin de la guerre froide. En 1993, le gouvernement Mulroney a décidé de contribuer à la mission de paix de l'ONU afin de venir en aide à la population somalienne durement éprouvée par la guerre civile où différentes factions se battaient pour l'obtention du pouvoir politique. La participation du Canada à cette OMP visait à défendre certains intérêts, tels le contrôle des conflits régionaux, le maintien de sa voix internationale et de l'efficacité de l'ONU comme institution de sécurité. Selon Albrecht Schnabel, « un des motifs essentiels qui poussent un État à s'intéresser au maintien de la paix peut être en fait, tout simplement, la possibilité de faire partie d'une opération de sécurité collective »¹⁹. L'autre motif concerne le faible coût des opérations multilatérales par rapport à celui des opérations unilatérales. Son engagement en Somalie lui a permis d'acquérir une certaine influence sur la scène internationale et de partager le fardeau du coût de l'opération avec les autres acteurs impliqués.

¹⁸ Rapport du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*, Ottawa, février 1993, p. 27.

¹⁹ SCHNABEL, Albrecht, « L'avenir du maintien de la paix et la viabilité de la sécurité collective : une interprétation réaliste », in *Tous pour un ou chacun pour soi*, sous la dir. de Michel FORTMANN, S. Neil MACFARLANE et Stéphane ROUSSEL, Québec, Institut des Hautes études internationales, 1996, p. 207-208.

Au départ, la participation canadienne était voulue comme une mission visant à protéger les convois humanitaires dans une zone où le cessez-le-feu était supposé être en vigueur. Toutefois, la nature de l'intervention a changé en raison de la dégradation de la situation sur le terrain. « La nouvelle mission est en effet totalement différente. Alors que l'ONUSOM devait être une mission de protection de l'acheminement de secours opérant dans une région tranquille en vertu de l'article IV de la Charte des Nations Unies, le Canada venait d'accepter de fournir une force de combat potentielle en vertu de l'article VII »²⁰. Le changement de la nature de la mission est survenu lorsque les États-Unis ont offert au Conseil de sécurité de prendre le commandement de la force multinationale.

Les Américains ont décidé que celle-ci s'effectuerait en fonction de l'article VII, ce qui signifiait qu'il fallait imposer la paix aux belligérants plutôt que simplement s'interposer entre eux. Ottawa a accepté de contribuer à cette nouvelle mission en fournissant des troupes de combat. En agissant ainsi, le gouvernement Mulroney voulait utiliser le maintien de la paix afin de se démarquer sur la scène internationale et soutenir les efforts du Président George Herbert Bush dans ce domaine²¹. C'était une occasion pour le Canada d'obtenir une certaine influence car les Américains croyaient que cet instrument pouvait être utile pour assurer la stabilité dans le système international à ce moment-là. Son intérêt était de faire un contrepoids à l'hégémonie des États-Unis.

Cependant, ce changement a placé le contingent canadien dans une situation précaire car les combats ont continué de faire rage dans le pays. Sur place, les militaires ont entrepris de rétablir l'ordre et d'apporter l'aide humanitaire à la

²⁰ OLIVIERO, Charles, « Opération « Délivrance » : succès international ou échec national? », *Revue militaire canadienne*, vol. 2, no. 2, été 2001, p. 53.

²¹ SOKOLSKY, Joel, *The Americanization of Peacekeeping: Implications for Canada*, Center for International Relations, Queen's University, Kingston, 1997, p. 41.

population locale dans leur secteur d'opération. Lorsque les Américains ont décidé de quitter la Somalie, les Canadiens n'étaient plus en mesure d'exercer d'influence par rapport à la mission étant donné ses ressources limitées. « Le Chef d'état-major de la Défense à l'époque, le général de Chastelain, avait déclaré que la participation canadienne se limiterait à une période, après quoi le Canada serait obligé de se retirer en raison de l'épuisement de ses ressources »²². Alors, ils se sont retirés à leur tour. Joel Sokolsky mentionne que la Somalie fut une expérience frustrante et un scandale pour Ottawa puisque les Forces canadiennes ont été impliquées dans le meurtre de deux civils²³.

L'image du Canada fut, en effet, ternie par une histoire de meurtre et de torture de deux civils par des soldats du Régiment aéroporté. Pendant leur déploiement dans la région somalienne de Belet Huen, des membres de cette unité ont commis une bavure qui a entaché sa réputation de gardien de la paix. À la suite de cet incident, le gouvernement Chrétien a créé une commission d'enquête chargée de faire le point sur ce qui s'est déroulé en Somalie. Allen Sens, dans un livre traitant de l'affaire, a établi un lien entre l'incident Belet Huen et le sur-engagement des Forces canadiennes dans les multiples missions de paix onusiennes. L'auteur a démontré que le sur-engagement des forces armées éprouve les militaires et que cela incite certains d'entre eux à commettre des actes répréhensibles. L'autre commentaire qu'il a émis concerne la situation financière du pays et le problème du sur-engagement. Allen Sens avançait que le Canada ne pouvait plus se permettre de participer à toutes les opérations de maintien de la paix à cause des coupures dans le budget de la défense qui limite sérieusement les capacités opérationnelles de ses forces armées. Il recommandait que « le Canada doit commencer à adopter un rôle et des fonctions de missions spécialisées pour les opérations de l'ONU incluant à la fois des civils et des

²² Rapport du Comité sénatorial des Affaires étrangères, *op. cit.*, p. 47.

²³ SOKOLSKY, Joel, *op. cit.*, p. 41.

militaires »²⁴. Cette recommandation signifiait que le Canada puisse continuer de participer aux missions de paix onusiennes mais seulement, en fonction de ses capacités humaines et financières.

Le scepticisme du public à l'égard du maintien de la paix onusien fut un autre aspect sur lequel la commission d'enquête s'est penchée. Gregory Wirick et Robert Miller ont rapporté qu'« au Canada, l'opinion a elle aussi changée. Ni le maintien de la paix ni l'aide au développement ne sont désormais considérées comme étant des panacées, voir des solutions particulièrement heureuses »²⁵. Ces problèmes obligeaient le Canada à repenser ses engagements internationaux et leur articulation au sien de sa bureaucratie. Pendant la Guerre froide, certains aspects (l'aide au développement, le maintien de la paix) de la politique étrangère canadienne étaient distincts. L'ACDI s'occupait de l'aide au développement alors que les Ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères étaient en charge des aspects politiques et militaires du maintien de la paix. Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères a donc publié un rapport dans lequel il a recommandé que le Canada adopte une nouvelle dimension du maintien de la paix mieux adaptée à la réalité post-guerre froide²⁶.

2.7 L'adoption de la politique de sécurité humaine et son application en Afrique

Depuis la fin de la Guerre froide, la nouvelle conjoncture politique internationale a favorisé l'adoption d'une approche basée sur l'intégration afin de favoriser une meilleure gestion des conflits. Selon le modèle de Stan Rynning, le

²⁴ SENS, Allen, *op. cit.*, p. 121.

²⁵ WIRICK, Gregory et Robert MILLER, *Les Missions de paix et le Canada; enseignement des conflits au Nicaragua, au Cambodge et en Somalie*, Centre de recherche pour le développement international, Ottawa, 1998, p. 15.

²⁶ Rapport du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, *Ibid*, p. 85.

Canada était confronté à une crise majeure (la nouvelle donne des conflits ayant modifié la nature des OMP) sur le plan international qui nécessitait un changement de sa doctrine de maintien de la paix. Des pressions ont été exercées par le Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'évaluation de la politique étrangère sur le gouvernement Chrétien afin qu'il adopte une telle approche. Celui-ci a décidé d'adopter une doctrine favorisant une plus grande coopération entre les militaires et les civils. Douglas Anglin mentionne qu'une « déclaration politique du gouvernement libéral sur l'Afrique affirmait la nécessité pour le Canada d'avoir une stratégie globale envers ce continent en reconnaissant les liens existants entre la démocratie, le développement, la dette et la militarisation »²⁷. Cette déclaration fut concrétisée avec la création du Centre Pearson et l'adoption de la politique de sécurité humaine.

Dès 1994, le Centre Pearson a mis sur pied un programme intitulé « nouveau partenariat pour le maintien de la paix » afin de former les militaires africains à ce type d'activités. Ce programme a été conçu afin d'amener les soldats, les travailleurs d'organisation non-gouvernementales et les fonctionnaires des agences gouvernementales à travailler ensemble dans le contexte d'une opération d'imposition et de consolidation de la paix²⁸.

Par ailleurs, Ottawa mettait en application après 1996, sa doctrine de sécurité humaine en choisissant de soutenir le renforcement de la démocratie en Afrique. David Black précise que l'approche canadienne cherchait à cibler certains pays comme l'Afrique du Sud ou le Mozambique. Par exemple, le soutien au processus démocratique en Afrique du Sud était considéré comme vital étant donné le statut de

²⁷ ANGLIN, Douglas, « Conflict in Sub-Saharan Africa », in *Les Conflits dans le monde 1993-1994*, sous la dir. de Albert LEGAULT et John SIGLER, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 145.

²⁸ CHAUVANCY, François, « Actions internationales. Le Centre de formation au maintien de la paix Lester. B. Pearson », *Défense nationale*, vol. 52, no. 1, janvier 1996, p. 156.

ce pays sur le continent africain. Le Canada a choisi de concentrer ses efforts dans quatre secteurs précis : la gouvernance, le développement des ressources humaines, le renforcement de la société civile et le développement économique²⁹. Avec le lancement de l'initiative de la consolidation de la paix par le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy en octobre 1996, un fond de 10 millions de dollars a été créé afin de renforcer la paix et la consolidation démocratique.

Étant conscient de la faiblesse relative ses ressources et de son influence limitée, Ottawa a eu recours au multilatéralisme à travers le Commonwealth et la Francophonie afin de défendre sa politique de sécurité humaine en Afrique³⁰. En recourant au Commonwealth et à la Francophonie, le gouvernement Chrétien a réussi à regrouper une coalition de pays africains afin d'intervenir en République démocratique du Congo pour venir en aide aux réfugiés Hutus. Il a joué un rôle de premier plan car le Canada était en charge de la force multinationale de l'ONU. Cette force multinationale fut mise pied en novembre 1996 afin de résoudre une importante crise humanitaire qui sévissait en Afrique centrale à la frontière entre le Rwanda et le Congo-Kinshasa. L'origine de cette crise remontait à 1994 où des milliers de réfugiés Hutus avaient passé la frontière congolaise suite à la victoire du Front patriotique rwandais afin d'échapper aux représailles des nouveaux dirigeants Tutsis. Cet exode a eu pour conséquence de créer plusieurs camps de réfugiés le long de la frontière entre les deux pays. En octobre 1996, ces réfugiés furent victimes des combats que se livraient les rebelles de Laurent-Désiré Kabila aux forces armées du président zaïrois Mobutu Sese Seko.

²⁹ BLACK, David, « Democratization and Security in Africa : An Elusive Relationship », *La politique étrangère du Canada*, vol. 4, no. 2, automne 1996, p. 17.

³⁰ ANGLIN, Douglas, « Conflict in Sub-Saharan Africa », in *Les Conflits dans le monde 1996-1997*, sous la dir. de Albert LEGAULT et John SIGLER, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 139.

Devant la menace d'un désastre humanitaire qui menaçait de déstabiliser l'ensemble de la région des Grands Lacs africains, l'ONU a envoyé l'ambassadeur Raymond Chrétien comme représentant spécial afin de désamorcer la crise. Le 5 novembre 1996, ce sommet est organisé par l'ONU à Nairobi afin de trouver une solution à la crise. À la suite de cet sommet, le Conseil de sécurité a adopté une résolution autorisant le déploiement d'une force multinationale afin de venir en aide aux réfugiés. Étant donné que les États-Unis et la France ne souhaitaient pas prendre le commandement d'une telle force, le Canada a profité de l'occasion pour proposer d'en prendre le commandement. L'obtention du commandement de la force onusienne est due à son absence de passé colonial et par le bilinguisme de ses militaires³¹. Pendant l'Opération « Assurance », nom de code du déploiement militaire canadien, Ottawa a fourni l'élément de commandement et des avions de transport avec des logisticiens. Néanmoins, malgré l'implication de quatorze pays, le Canada n'a pas réussi à convaincre les autres participants à placer leurs soldats sous le commandement de la force multinationale. Son pouvoir de négociation était affaibli parce qu'il ne disposait pas de troupes de combat disponible. Celles-ci avaient été déployées dans d'autres opérations en ex-Yougoslavie et en Haïti³². À la mi-décembre 1996, la mission fut interrompue lorsque la majorité des réfugiés Hutus sont retournés au Rwanda et que la crise humanitaire s'est estompée.

L'engagement du Canada dans la région des Grands Lacs africains visait à obtenir une certaine influence dans une région où sa présence est généralement réduite en jouant un rôle actif dans la gestion d'un conflit régional en travaillant dans un cadre multilatéral. Comme en Somalie, il a cherché à contribuer au contrôle d'un conflit régional et maintenir sa voix internationale à travers l'ONU. Il a voulu prendre ses distances avec les États-Unis tout en cherchant leur appui tout au long de la crise.

³¹ HENNESSY, Michael, « L'Opération « Assurance » : planifier une force multinationale pour le Rwanda/Zaïre », *Revue militaire canadienne*, vol. 2, no.1, printemps 2001, p. 13.

³² HENNESSY, Michael, *Ibid*, p. 15.

Joel Sokolsky mentionne que le général Maurice Baril, qui commandait la force multinationale, est allé à Washington afin d'obtenir l'appui américain³³.

Également, la participation à une action collective lui a permis de partager le fardeau financier avec les autres États participants. Cette logique fut aussi appliquée lors de sa participation à la Mission intérimaire des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). En 1998, il a fourni un contingent de quarante-cinq soldats spécialisés dans les communications à la force onusienne. La MINURCA avait pour mandat de rétablir la paix dans un pays marqué par l'instabilité politique et de veiller au bon déroulement des élections. Les soldats de cette force ont connu un certain succès, car ils ont réussi à restaurer l'ordre dans le pays. Andrew McGregor explique que les Canadiens espéraient une mission courte et réussie afin d'affirmer leur capacité dans le domaine du maintien de la paix en Afrique³⁴. Cet engagement en Centrafrique s'est avéré symbolique car ils ont joué un rôle mineur dans la gestion de cette crise.

Outre sa participation militaire, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a mis de l'avant certaines initiatives reliées à la lutte contre les mines antipersonnel et la protection des enfants. Par exemple, un montant de 10,5 millions de dollars fut attribué au Mozambique afin d'assurer le déminage de son territoire, 400 000 dollars au Mali afin qu'il soutienne un moratoire régional sur la fabrication et la vente d'armes légères et, enfin, 200 000\$ au Libéria et à l'Ouganda afin de faciliter la réinsertion sociale des enfants soldats.

Le gouvernement Chrétien fut aussi impliqué dans le dossier des diamants de sang. Ce problème concernait la vente de diamants par des factions rebelles africaines

³³ SOKOLSKY, Joel, *Ibid*, p. 48.

³⁴ MCGREGOR, Andrew, « Peacekeeping in Central African Republic : Canada's Quiet Return to Troubled Continent », *Behind the Headlines*, vol. 55, no. 4, été 1998, p. 23.

(RUF, UNITA) soupçonnées de violation des droits humains. Souvent, la vente de ces pierres précieuses permettait aux rebelles d'acheter des armes et de continuer à commettre des actes de violence à l'égard des civils. Robert Fowler, ambassadeur du Canada aux Nations Unies, a présidé un comité d'experts qui a émis des sanctions contre une faction rebelle angolaise (UNITA). Il a également publié un rapport dans lequel il expliquait les causes du conflit en Angola et les liens qui existaient entre les rebelles de l'UNITA et leurs complices en Afrique et en Europe³⁵. En janvier 2000, l'organisation non-gouvernementale Partenariat Canada Afrique a mandaté le chercheur Ian Smillie afin qu'il rédige un rapport sur les causes économiques de la guerre en Sierra Leone. Son rapport démontrait les liens existants entre la production des diamants de sang et la possibilité de sanctionner le secteur informel et leurs alliés officiels à certains points d'étranglement³⁶.

Bien entendu, cela a eu pour conséquence d'alerter l'opinion publique de plusieurs pays, dont le Canada, à prendre des mesures nécessaires afin de mieux contrôler le commerce du diamant. Le gouvernement Chrétien a donc participé au processus de Kimberley afin de créer un système de certification global des diamants. En 2001, David Pratt, un parlementaire qui a mené une mission d'enquête en Sierra Leone en 1999, a proposé un projet de loi visant à refuser l'entrée au pays de tout diamant non certifié en provenance de l'étranger³⁷. Le projet de loi fut adopté par la Chambre des Communes en 2002.

³⁵ SHAW, Timothy, « Conflict in Africa at the turn of the Century the Same », in *Les Conflits dans le monde 1999-2000*, sous la dir. de Albert LEGAULT, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 132.

³⁶ SHAW, Timothy, « Political Economy as Causes and Consequences of Conflicts in Contemporary Africa : Where? When? Why? », in *Les Conflits dans le monde 2000-2001*, sous la dir. de Albert LEGAULT et Michel FORTEMANN, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 166.

³⁷ SMILLIE, Ian, « Of Judgment and Cunning Work: Conflicts Diamonds and the Implications for Canada », *International Journal*, vol. 52, no. 4, automne 2001, p. 594.

En somme, la première partie du chapitre a examiné dans quelle mesure la politique de sécurité humaine a permis au Canada d'acquérir une certaine influence sur la scène internationale. À partir de 1996, Ottawa mit de l'avant certaines initiatives comme la lutte afin d'interdire l'usage des mines antipersonnel et la protection des enfants à ne pas être enrôlés de force lors d'un conflit armé. Sa politique de sécurité humaine a aussi suscité des critiques par rapport à sa conceptualisation et sa mise en application sur le terrain. Il y a eu un problème à propos de sa conceptualisation car le terme « sécurité humaine » est demeuré vague à cause que cette doctrine englobait une multitude d'objectifs à réaliser. La mise en application fut problématique car elle a causé des tensions entre les différents acteurs de la politique étrangère canadienne. Malgré ces critiques, la politique de sécurité humaine a servi les intérêts du Canada dans l'arène internationale. L'Afrique fut le continent où plusieurs initiatives liées à cette politique ont été testées.

La seconde partie a traité des motifs qui ont incité le Canada à participer à plusieurs OMP en Somalie, au Congo-Kinshasa et en République centrafricaine. Son engagement envers ces différentes missions s'inscrivait dans un contexte global et multilatéral. Ottawa défendait certains intérêts particuliers comme la prévention des conflits régionaux, le maintien de sa voix internationale à travers les organisations internationales, la possibilité de disposer d'une entrée dans la diplomatie régionale où dans il n'exerçait pas d'influence traditionnelle et le contrepoids à l'hégémonie américaine. Ce sont tous ces motifs qui ont poussé le Canada à contribuer à toutes les missions onusiennes dans le contexte post-guerre froide.

La Somalie a été la première mission du genre auquel il a participé en Afrique depuis la fin de la guerre froide. Celle-ci fut un échec. À la suite de ce fiasco, le gouvernement canadien a révisé sa politique étrangère et a opté pour un engagement plus limité. Il a créé le Centre Pearson afin d'entraîner les soldats de la paix africains. Également, il s'est engagé dans deux OMP au Congo démocratique et en

Centrafrique. Il a aussi des actions diplomatiques en faveur de la lutte contre les mines antipersonnel et du processus de Kimberley. L'engagement du Canada en faveur du maintien de la paix en Afrique visait à obtenir une certaine influence sur ce continent et de se tailler une place parmi les autres pays occidentaux pratiquant ce même type d'activités. Cette participation s'est avérée modeste. Par exemple, même si Ottawa a commandé la force multinationale lors de l'Opération Assurance ou envoyé un contingent en République centrafricaine, il n'a pas joué un rôle significatif en raison de ses ressources limitées.

Certains auteurs comme Andrew McGregor, Maria Mickailitchenko et Charles Burton ont proposé des solutions afin que Ottawa soit plus actif sur le continent africain. Maria Mickailitchenko a soutenu l'idée que le Canada devait opter pour une participation limitée, mais efficace. Elle a proposé qu'il fournisse un appui logistique et qu'il entraîne les militaires africains aux techniques du maintien de la paix par le biais du Centre Pearson³⁸. Andrew McGregor a suggéré de recourir davantage au multilatéralisme et d'associer le secteur privé afin que le Canada acquiert une plus grande influence en Afrique³⁹. Charles Burton a recommandé que le Canada profite de la création de nouveaux mécanismes de résolution de conflit par l'Union africaine afin de mettre en œuvre des initiatives à long terme liées à sa politique étrangère et de défense. Cela lui permettrait d'être en meilleure position d'influence sur les décisions prises par les États membres en matière de sécurité⁴⁰. Cette recommandation visait à amener Ottawa de jouer un rôle plus significatif par rapport au maintien de la paix en Afrique au même titre qu'une grande puissance

³⁸ MICKAILITCHENKO, Maria, « Not a Lost Continent-Canadian Peacekeeping in Africa », *Institut de la Conférence des associations de défense du Canada*, <http://www.cda-cdai.ca/symposia/2002/mickailitchenko.htm>, p. 11, page consultée le 6 mai 2003.

³⁹ MCGREGOR, Andrew, « Africa, Canada and the Privatization of Foreign Policy », *Behind the Headlines*, vol. 55, no. 1, automne 1997, p. 19.

⁴⁰ BURTON, Charles, POWELL, Kristiana, TIEKU, Thomas et AKUF, Edward, « The African Union Standby Force: Canadian Foreign and Defense Policy », *La politique étrangère du Canada*, vol. 11, no. 1, automne 2004, p. 51.

comme la France qui est aussi engagée dans ce type d'activités. Le gouvernement canadien a adopté certaines recommandations comme la formation des soldats de la paix africains par l'entremise du Centre Pearson et l'appui logistique. Cependant, ces actions n'ont pas eu un impact significatif sur la résolution des conflits en Afrique comparativement à ceux menées par la France.

CHAPITRE III

LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE FRANÇAISE ET LES RELATIONS FRANCO-AFRICAINES DEPUIS LES INDÉPENDANCES JUSQU'À LA FIN DE LA GUERRE FROIDE

Ce chapitre explique les objectifs et les moyens de la politique étrangère française et traite des relations franco-africaines depuis les indépendances jusqu'à la fin de la guerre froide. La première partie examine les fondements de la politique extérieure afin de déterminer quels sont les intérêts de la France dans le système international. La seconde cherche à évaluer l'importance des relations entretenues avec l'Afrique pour son rayonnement dans le monde.

PREMIÈRE PARTIE

Les objectifs et les moyens de la politique étrangère française

3.1 Les fondements et les intérêts de la politique étrangère de la France

Depuis 1945, Paris cherche à défendre certains intérêts dans l'arène internationale. Marie-Christine Kessler mentionne « que les buts que la France se fixe d'atteindre hors de ses frontières correspondent à l'idée qu'elle se fait de sa place, de ses intérêts et de ses devoirs dans le monde »¹. Elle pratique une politique de grande puissance. Selon Randall Schweller, une grande puissance est un État qui exerce une influence significative sur l'équilibre de la puissance au niveau global et régional².

¹ KESSLER, Marie-Christine, *La politique étrangère de la France*, Paris, Presses de Science Po, 1999, p. 153.

² SCHWELLER, Randall, *Deadly Imbalances Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York, Colombia University Press, 1998, p. 83.

C'est sous la présidence de Charles de Gaulle qu'une politique étrangère fut établie afin de permettre à la France de préserver son rang dans le système international en tirant profit de son siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Les principaux objectifs établis par le général furent le maintien de son statut de grande puissance, la défense de son indépendance nationale ainsi que la préservation d'une zone d'influence en Afrique subsaharienne. Les grandes lignes de la politique gaullienne ont été maintenues par ses successeurs. Ceux-ci ont cherché à préserver l'indépendance de la France en refusant l'hégémonie américaine et soviétique mais aussi en jouant la carte du tiers-mondisme. Également, Paris a renforcé ses liens avec ses anciennes colonies afin de disposer d'une sphère d'influence lui permettant de maintenir son statut de grande puissance.

3.2 Les moyens de la politique étrangère française

Les forces armées et la diplomatie sont les principaux moyens qui permettent à la France d'appliquer sa politique étrangère dans le monde. Les forces armées ont pour mission de défendre les intérêts nationaux du pays lorsqu'ils sont menacés. Depuis la création de la V^e République, il y a eu une réforme institutionnelle afin d'assurer une meilleure coordination entre les politiques étrangère et de défense car le général De Gaulle ne voulait pas répéter les erreurs survenues dans les années 1930 sous la III^e République³. Il s'agissait de ne plus séparer les politiques étrangère et de défense. En fait, la défense est devenue

³ Pendant les années 1930, les politiques étrangère et de défense étaient distinctes. Les militaires et les diplomates poursuivaient leurs objectifs chacun de leur côté. Ce manque de coopération fut à l'origine de la défaite de 1940 face aux Allemands. Cette défaite a été causée par le refus d'utiliser les blindés dans les unités cuirassées, par le défaut de commandement et une doctrine militaire défensive surannée. S'y ajoutaient les défauts institutionnels favorisant des gouvernements faibles. La réforme du général de Gaulle visait à assurer une meilleure collaboration entre la diplomatie et les forces armées afin que la France dispose d'une politique étrangère cohérente.

complémentaire à la diplomatie afin de donner l'opportunité à l'Hexagone de jouer son rôle de grande puissance et de défendre sa souveraineté nationale⁴.

Par ailleurs, il y a eu une autre réforme au niveau de la prise de décision qui a fait du président de la République le commandant en chef des forces armées. C'est lui seul qui peut autoriser l'envoi de troupes à l'étranger. Il ne se contente pas de fixer les objectifs politiques et diplomatiques; il définit aussi la doctrine de défense nationale et commande directement les unités sur le terrain. Cependant, le Chef d'état-major des forces armées et le Chef d'état-major du président jouent un rôle important dans l'élaboration de toute opération militaire extérieure. La diplomatie est l'autre moyen favorisé par Paris afin de défendre ses intérêts nationaux dans le monde. La diplomatie française fut active pendant la guerre froide avec une multitude de réunion au sommet. Le meilleur exemple qui illustre ces rencontres ont été les sommets bilatéraux franco-africains où les chefs d'État se sont souvent rencontrés afin de discuter des enjeux stratégiques et économiques.

3.3 La naissance de la politique extérieure de la V^e République

Les objectifs de la politique étrangère énoncés plus haut trouvent leur origine dans la volonté de Charles de Gaulle de rehausser le prestige de son pays après la Seconde Guerre mondiale et la perte de son empire colonial. En 1945, la France sortait affaiblie du conflit même si elle faisait partie du camp des vainqueurs. Le redressement de son économie, ruinée par les bombardements et l'occupation nazie, passait par l'aide financière du plan Marshall, ce qui a pour conséquence d'accroître sa dépendance à l'égard des États-Unis. Malgré celle-ci, le général de Gaulle réussissait à obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.

⁴ KESSLER, Marie-Christine, Ibid, p. 165.

Dans les années 1950, l'empire colonial de la France était menacé par un processus de décolonisation. L'empire était important aux yeux de la classe politique, car il confirmait son statut de grande puissance. Cependant, Paris n'avait plus les moyens financiers, ni la volonté politique de conserver les colonies. Guillaume Le Quintrec explique que les décideurs politiques se sont interrogés sur la possibilité de transformer les colonies en Communauté des nations calqué sur le modèle britannique. L'autre option était de maintenir l'autorité de la France sur ses possessions coloniales⁵. C'est ce qui s'est produit avec l'Indochine et l'Algérie où les forces armées françaises furent déployées afin de mater les insurrections déclenchées par le Viet-minh et le Front de libération nationale.

La guerre d'Indochine(1946-1954) a été un échec pour la France et une victoire pour les peuples colonisés qui cherchaient à obtenir leur indépendance. Au Maghreb, la décolonisation s'est effectuée sans infusion de sang à l'exception de l'Algérie considéré comme un prolongement du territoire national français. De 1954 à 1962, les combats ont fait rage entre l'armée française et les maquisards du Front de libération nationale (FLN). C'est finalement la lassitude de l'opinion publique qui a poussé le président de Gaulle à accorder l'indépendance aux nationalistes algériens en 1962 après d'âpres négociations. Le cas des protectorats du Maroc et de la Tunisie fut différent car Paris n'a pas réprimé par la force les revendications d'autonomie interne puis d'indépendance des nationalistes marocains et tunisiens. Ces deux pays ont obtenu leur indépendance en 1956.

En Afrique subsaharienne, le processus de décolonisation s'est déroulé sans violence dans l'ensemble des colonies à l'exception du Cameroun et Madagascar. Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un sentiment d'autonomie a émergé. En 1945, des députés africains furent élus au Parlement français grâce aux dispositions

⁵ LE QUINTREC, Guillaume, *La France dans le monde depuis 1945*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 10.

de la nouvelle constitution de la IV^e République. On préparait la décolonisation en douceur. Les Africains étaient partagés entre une volonté d'autonomie interne et d'indépendance totale.

En 1955, une importante conférence réunissait les élites africaines et françaises à propos de l'avenir de la région. À la suite de cette conférence, la volonté d'indépendance l'emportait car les réformes proposées par le gouvernement français en faveur d'une plus grande autonomie étaient jugées insuffisantes. En France, des intellectuels comme le journaliste Raymond Cartier ont milité pour un abandon total des colonies considérées comme trop onéreuses sur le plan humain et financier. Par conséquent, la plupart des pays africains ont obtenu leur indépendance dès 1960⁶.

La France a réussi à se retirer d'Afrique subsaharienne sans avoir à verser trop de sang mis à part le Cameroun et Madagascar. Toutefois, Paris a établi des relations diplomatiques avec les nouveaux États indépendants. Les liens économiques et culturels ont été renforcés et des bases militaires furent installées dans certains pays. Dans les années 1970, son influence fut étendue aux anciennes colonies belges. Par conséquent, cette région est devenue une zone d'influence française.

Une fois l'empire liquidé, le président de Gaulle a disposé d'une marge de manœuvre afin de mettre sa politique de grandeur. Tout d'abord, il a instauré la V^e République en renforçant les prérogatives du pouvoir exécutif en matière de politique étrangère. Sous la IV^e République, la politique extérieure était conduite conjointement par le Ministère des Affaires étrangères, le gouvernement et l'Assemblée nationale. Avec son retour au pouvoir en 1958, il a élaboré et dirigé seul la politique étrangère de l'Hexagone. Grâce à sa personnalité et à la fidélité du Premier ministre Michel Debré, Charles de Gaulle est parvenu à légitimer son pouvoir, afin de mettre en œuvre ses réformes.

⁶ DALLOZ, Jacques, *La France et le monde depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 91.

Par ailleurs, l'adoption des articles 5 et 52 dans la constitution de la V^e République font du chef d'État la seule personne habilitée à conclure des traités avec les autres États tout en étant le garant de l'indépendance nationale sur le plan légal. Ainsi, en disposant d'une certaine légitimité et l'appui des articles 5 et 52, le général a pu conduire seul les relations extérieures de la France sans être gêné par les parlementaires⁷. Il fut assisté par des hommes de confiance tels Pierre Messmer et Maurice Couvre de Murville qu'il a nommé respectivement ministre de la Défense et des Affaires étrangères.

Une fois son gouvernement constitué, Charles de Gaulle, a été en mesure de pouvoir défendre sa vision du monde. Celui-ci souhaitait que la France soit un État fort avec une économie dynamique afin qu'elle puisse maintenir son statut dans le monde. Jacques Dalloz souligne que le général défendait une vision réaliste des relations internationales. « Il croit aux nations. Il croit que les nations fondent les rapports internationaux »⁸. Pour lui, les États les principaux acteurs du système international. Afin de défendre cette vision, son gouvernement a établi une politique étrangère basée sur le refus de l'hégémonie des superpuissances et la promotion du tiers-mondisme. Au cours des années 1960, la France a cherché à tirer profit de la décolonisation une fois l'empire disparu et la guerre d'Algérie terminée. Elle a noué des relations privilégiées avec les États d'Afrique francophone.

⁷ DALLOZ, Jacques, *op. cit.*, p. 124.

⁸ DALLOZ, Jacques, *op. cit.*, p. 125.

DEUXIÈME PARTIE

Les relations franco-africaines depuis les indépendances jusqu'à la fin de la guerre froide

3.4 La politique gaullienne à l'égard de l'Afrique subsaharienne

Dans quelle mesure les relations avec l'Afrique ont-elles été importantes pour la politique étrangère de la France? Les relations de la France avec ses anciennes colonies ont été importantes car elles lui ont permis de défendre son statut de grande puissance en disposant d'une zone d'influence. Selon Danielle Cloarec-Domergue, l'Hexagone est le pays européen qui a conservé le plus d'influence en Afrique subsaharienne.

Après la mise en place de la Communauté franco-africaine, elle a développé la coopération sur deux plans : une coopération civile et une coopération militaire. Elle s'est efforcée de conserver des liens étroits avec ses anciennes possessions symbolisées par les sommets franco-africains qualifiés de réunions de famille ⁹.

Des relations diplomatiques furent établies avec les nouveaux États africains dès 1960. Des accords de coopération militaire ont été signés entre Paris et plusieurs régimes sur le continent. Cela illustre la volonté de Charles de Gaulle et de ses successeurs d'acquérir de l'influence sur ce continent.

La vision du général de Gaulle sur l'Afrique subsaharienne s'articulait autour de certains thèmes particuliers. Patrick Quantin mentionne :

⁹ CLOAREC-DOMERGUE, Danielle, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, Sedes, 1994, p. 13.

qu'en reprenant le vocabulaire propre de l'orateur, ce sont : 1) la générosité, 2) l'intérêt, 3) le génie. Il s'agit de trois thèmes qui se rapportent bien sûr à la France et qui constitue « la grille » de toute représentation de la présence française en Afrique noire ¹⁰.

Selon ces trois thèmes, les Français ont été appelés à jouer un rôle important en Afrique afin de préserver certains acquis économiques, d'apporter la culture à ses habitants et assurer la place de leur pays dans le monde.

Après la résolution de la question algérienne, le président de Gaulle disposait d'une marge de manœuvre afin de préserver l'influence de son pays en jouant la carte du tiers-mondisme auprès des nouveaux États indépendants.

À partir de 1962, le règlement de la question algérienne permet au Général d'aborder les principaux thèmes internationaux qui lui tiennent à cœur. Cette nouvelle dimension lui permet de concevoir de nouvelles relations avec l'Afrique noire francophone : la Coopération, dont la formule va être élargie à d'autres continents ¹¹.

C'était une période où la France se dotait d'une politique étrangère autonome à l'égard des superpuissances. L'établissement de relations diplomatiques avec ses anciennes possessions furent une occasion pour elle de disposer d'une sphère d'influence en Afrique occidentale et centrale.

En Afrique de l'Ouest, la diplomatie française a privilégié certains pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui étaient considérés comme des piliers de stabilité. Le Sénégal était perçu comme un pays stable et démocratique. Le gouvernement sénégalais a signé un accord de défense avec Paris lui permettant de disposer d'une base militaire à Dakar. La Côte d'Ivoire fut l'autre pays sur lequel se sont appuyés les dirigeants politiques français en raison des liens privilégiés entre Félix Houphouët-Boigny et l'Élysée. Sur le plan économique,

¹⁰ QUANTIN, Patrick, « La vision gaullienne de l'Afrique noire Permanences et adaptations », *Politique africaine*, vol. 2, no. 5, février 1982, p. 9.

¹¹ QUANTIN, Patrick, op. cit., p. 16.

c'était un important fournisseur de matières premières. Sur le plan diplomatique, le président Boigny a toujours aligné son pays sur la France en autorisant le déploiement de ses troupes sur le territoire ivoirien.

En Afrique centrale, la France a établi des rapports avec la République centrafricaine, le Gabon, le Cameroun et le Congo-Brazzaville. Charles de Gaulle et son successeur, Georges Pompidou, ont concentré leurs efforts sur la République centrafricaine et le Gabon, car ces États étaient importants en raison de leur position géostratégique. C'est pour cette raison que le président centrafricain Jean Bédel Bokassa a reçu le soutien de l'Élysée. Le Gabon fut un autre État considéré comme vital étant donné son statut de producteur de pétrole. Paris a maintenu une base militaire à Libreville afin de s'assurer de la stabilité interne du pays et de protéger ses intérêts économiques. En bref, les présidents De Gaulle et Pompidou ont veillé à s'assurer que la présence française soit maintenue dans cette région du monde.

3.5 La politique giscardienne à l'égard de l'Afrique subsaharienne

En 1974, l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing a apporté un changement à la politique étrangère de la France. Sur le plan global, il s'est efforcé de présenter la France comme un médiateur dans les rapports Nord-Sud. « Convaincu de l'inévitable redéfinition des rapports entre pays industrialisés et pays du tiers-monde après le choc pétrolier, il juge nécessaire d'y procéder par un dialogue institutionnalisé au sommet plutôt que par la confrontation ¹² ».

Il a pratiqué une politique d'équilibre de la puissance. Cette politique exige de créer un réseau d'alliances afin de lutter contre une menace. Dans le cas de la

¹² BOZO, Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997, p. 74.

France, elle a mis sur pied une série d'alliance avec les pays d'Afrique pour contrer l'hégémonie des superpuissances qui était un obstacle à l'autonomie de sa politique étrangère. Selon Schweller, une telle politique vise à s'opposer au côté le plus menaçant dans un conflit¹³. L'ONU a été le forum retenu par le président d'Estaing afin de favoriser le dialogue Nord-Sud. Cette organisation internationale était considérée par la France giscardienne comme un vecteur nécessaire pour acquérir de l'influence dans l'arène internationale. En 1978, Paris n'a pas hésité à déployer des soldats au sein d'une force de maintien de la paix au Liban. « C'est sous son mandat que la France participe pour la première fois à une opération de maintien de la paix à – la FUNUL au Liban, quelle a contribué largement à créer »¹⁴. Il a utilisé la même approche en Afrique en favorisant le dialogue plutôt que l'affrontement.

C'est sous sa présidence que les relations franco-africaines ont été institutionnalisées sous la forme de sommet. Jean-Luc Dagut mentionne que :

par leur composition, ces sommets reflètent, en effet, une double logique : ils expriment en même le souci de préserver la zone d'influence traditionnelle, selon le vœu des leaders africains « modérés », et la volonté française d'une ouverture « panafricaine »¹⁵.

La vision giscardienne s'est articulée autour des thèmes suivants : l'indépendance, la solidarité et la menace. Dans un premier temps, Paris a cherché à valoriser les États africains en reconnaissant leur indépendance afin de pouvoir les maintenir dans le giron français. Le président Giscard d'Estaing a affirmé que l'indépendance de ces pays ne pouvait s'épanouir que dans le contexte de la

¹³ SCHWELLER, Randall, *op. cit.*, p. 66.

¹⁴ TARDY, Thierry, « La France et l'ONU, entre singularité et ambivalence », *Politique étrangère*, no. 4, 67^e année, hiver 2002-2003, p. 933.

¹⁵ DAGUT, Jean-Luc, « L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien », *Politique africaine*, vol. 2, no. 5, p. 19.

solidarité franco-africaine. Selon lui, la solidarité franco-africaine ne faisait pas seulement appel aux facteurs historiques et culturels, mais également économiques. « Les variables historiques, culturelles et politiques cèdent du terrain à la variable économique. Il semble ainsi que l'on assiste à un renouvellement des bases de la solidarité : la complémentarité économique en devient le moteur ¹⁶ ».

C'est dans cette optique, que l'Élysée a tenté de renforcer ses liens avec l'Afrique francophone. En Afrique de l'Ouest, Paris a voulu établir des relations cordiales avec l'ensemble des pays de la région. Il ne faut pas oublier certains États comme le Niger, le Mali et la Guinée avaient rompu leurs liens avec leur ancienne métropole. Au cours des années 1970, Valéry Giscard d'Estaing a réussi à rétablir des relations diplomatiques normales avec ces trois pays en reconnaissant la légitimité des régimes en place en échange de la signature d'accords économiques garantissant l'accès des matières premières à l'Hexagone. En Afrique centrale, il a noué des liens avec le Zaïre de Mobutu en raison de sa position stratégique et de ses ressources naturelles.

Afin de protéger les intérêts nationaux de son pays, il n'a pas hésité à intervenir militairement à plusieurs reprises en Afrique occidentale et centrale.

Les rapports franco-africains sont plus que jamais caractérisés par les interventions de l'ancienne puissance coloniale en fonction des enjeux stratégiques, au des régimes qu'elle protège ou tout simplement pour défendre ses intérêts : au Zaïre, indirectement (1977) puis directement (Kolwezi 1978), en Mauritanie (1977) ou encore au Tchad (1978 et 1980). ¹⁷

Par exemple, l'armée française fut déployée en 1978 à Kolwezi afin de venir en aide aux troupes du maréchal-Président Mobutu au prise avec une insurrection

¹⁶ DAGUT, Jean-Luc, *Ibid*, p. 22.

¹⁷ BOZO, Frédéric, *Ibid*, p. 76.

des rebelles du Katanga. En lançant cette opération militaire, Paris a voulu démontrer sa volonté de soutenir les chefs d'État qui lui étaient favorables.

En 1979, l'Hexagone est aussi intervenu pour une seconde fois en Mauritanie afin de soutenir le gouvernement profrançais et assurer la protection de ses ressortissants travaillant dans les zones minières. Pendant la même année, des troupes ont été expédiées en République centrafricaine afin de renverser le président Jean Bédel Bokassa. Celui-ci était devenu embarrassant pour la France en raison des nombreuses violations des droits humains perpétré par son régime. C'est par le thème de la menace que Paris a pu justifier ces diverses opérations militaires sur le continent africain. « Le projet (déjà gaullien) d'une « troisième voie » puise toute sa légitimité dans l'intention louable de maintenir l'Afrique hors du choc des superpuissances, sous-entendant que celles-ci sont l'origine principale, voire unique, des maux qui déchirent le continent »¹⁸. L'invocation de ce thème dans son discours lui a permis de justifier le maintien d'une importante présence militaire sur ce continent.

Robin Luckman explique que les forces armées françaises servent à protéger les capitaux, les ressortissants et les dirigeants politiques fidèles à Paris. « Les forces d'intervention servent à protéger des investissements, des matières premières, des routes commerciales, des citoyens français et les classes inféodées dans la sphère d'intérêt traditionnelle de la France, mais elles soutiennent aussi les prétentions à une influence mondiale ¹⁹ ». En effet, l'Hexagone a cherché à jouer un rôle important dans les affaires internationales. Afin d'atteindre cet objectif, l'Afrique subsaharienne est importante, car elle est considérée comme un élément vital pour construire des alliances plus larges dans le Tiers-monde. Dans le cadre

¹⁸ DAGUT, Jean-Luc, *Ibid*, p. 25.

¹⁹ LUCKMAN, Robin, « Le militarisme français en Afrique », *Politique africaine*, vol. 5, no. 5, février 1982, p. 62.

des sommets franco-africains de 1979 et 1980, Valéry Giscard d'Estaing a proposé un projet de dialogue entre l'Europe, l'Afrique et le monde arabe. Il a également œuvré pour la création de mécanismes de défense interafricains comme la signature du pacte de défense entre six pays francophones de la Communauté économique d'Afrique occidentale (CEAO). Toutes ces actions posées par le président d'Estaing visaient à offrir l'opportunité à la France d'acquérir davantage d'influence dans le système international.

3.6 La France miterrandienne face à l'Afrique subsaharienne

En 1980, François Mitterrand est élu président de la République. Il a poursuivi dans la même voie que son prédécesseur. Sur le plan global, il a affiché le même intérêt envers l'ONU qu'il considérait un cadre d'expression nécessaire pour défendre la politique Nord-Sud de son pays.

La politique Nord-Sud de la France a, certes, eu d'autres fondements que la seule préservation de l'influence à l'ONU; elle n'en a pas moins été un instrument qui a permis de tisser des liens, parfois de circonstance mais précieux dans un système onusien où les pays en développement d'une majorité automatique, avec les leaders du Tiers-Monde dans la période 1975-1985²⁰.

Il a mis en œuvre une politique d'équilibre de la puissance tout comme son prédécesseur. Après 1985, l'Hexagone a participé plus activement à la gestion des conflits armés aux côtés des autres membres du Conseil de sécurité. « La France, membre permanent du Conseil de sécurité, ne peut que s'associer à cette perspective, qui, en cette fin des années 1980, inscrit le dialogue américano-soviétique dans un

²⁰ SALOU, Monique, « La France et l'ONU. Des ambitions mondiales », *Politique étrangère*, no. 3, printemps 1993, p. 689.

cadre multilatéral, dont la France est l'un des cinq acteurs-clés »²¹. Dans cette perspective, elle fut engagée dans plusieurs missions de paix à la fin des années 1980 en fournissant plusieurs contingents de Casques bleus.

À propos des relations franco-africaines, le président Mitterrand a continué d'accorder un soutien renforcé aux dirigeants africains profrançais, soutien illustré par le Sommet franco-africain de Paris (3 et 4 novembre 1981) où la continuité l'a emporté sur le changement. Au cours de cette conférence, François Mitterrand a voulu rassurer ses homologues sur le fait que la France allait continuer de soutenir ses alliés africains. « F. Mitterrand affrontait une sorte d'examen de passage devant l'Afrique. Il lui fallait séduire les uns tout en rassurant les autres. S'il est parvenu, ce succès constitue un tour de force. Ce succès même pose alors un problème car affirmer à la fois le changement et la continuité ne va pas sans ambiguïté »²². Tout d'abord, la France a réaffirmé le principe de respecter la souveraineté des États africains et de ne pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures. Ensuite, le président a poursuivi la politique d'élargissement des relations avec l'ensemble du continent africain. Entre temps, il a renforcé ses liens avec les pays de la sphère d'influence traditionnelle en augmentant l'aide économique à leur égard.

Cependant, un changement s'est opéré entre la France giscardienne et la France mitterrandienne dans l'attitude de son gouvernement à l'égard de l'Afrique. Ce dernier a cherché à maintenir l'influence française sur le continent d'une manière plus subtile en adoptant un profit bas afin de contrer les critiques qui la qualifie de puissance néo-coloniale. Jean-François Médard mentionne ceci :

²¹ DEFARGES MOREAU, Philippe, « La France et l'ONU : le ralliement », *Relations internationales et stratégiques*, no. 9, printemps 1993, p. 117.

²² MÉDARD, Jean-François, « Le changement dans la continuité », *Politique africaine*, vol. 5, no. 5, février 1982, p. 32.

Finis le triomphalisme, l'autosatisfaction et la suffisance. On sait qu'on a beaucoup à se faire pardonner, mais, responsable du passé comme du présent, il n'est pas possible de s'effacer et de disparaître, d'autant plus que les Africains eux-mêmes demandent à la France de les représenter auprès de ses partenaires occidentaux ²³.

Alors, Paris a pris la décision de diversifier ses relations avec ses alliés africains en les élargissant dans un cadre multilatéral comme l'ONU et l'Organisation pour l'Unité africaine. Cette situation est paradoxale car elle illustre la volonté de Mitterrand de se démarquer de ses prédécesseurs tout en préservant les grands principes de la politique africaine établis par Charles de Gaulle.

La vision de François Mitterrand est façonnée par différentes dimensions. La première concerne la place occupée par ce continent dans la stratégie de la France visant à préserver son statut de grande puissance dans le système international. « Il s'agit de la dimension géopolitique, consistant à mettre l'accent sur le rayonnement international de la France. Pour conserver son statut de puissance mondiale, la France doit déployer une politique active en direction du continent africain, auquel se rattachent de nombreux liens ²⁴ ».

Pour lui, le soutien des États africains lui a permis d'obtenir une influence importante au sein d'une organisation internationale comme l'ONU. Également, le continent est vital pour les intérêts économiques de l'Hexagone, car il s'agit d'une seconde zone de commerce après celle de l'Union européenne.

La seconde concerne la volonté de conserver la sphère d'influence traditionnelle.

Pendant longtemps, cela a consisté à tout faire pour empêcher l'intervention des deux Grands. La priorité était alors de ne pas laisser les conflits s'enliser, de peur d'une

²³ MÉDARD, Jean-François, *Ibid*, p. 33.

²⁴ MARCHESIN, Philippe, « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine*, vol. 58, juin 1995, p. 7.

internationalisation (cela s'est vérifié par exemple à travers la politique de baisse de tension dans la Corne ou les pressions au sein du groupe de contact pour l'indépendance de la Namibie) ²⁵.

Par exemple, le président Mitterrand n'a pas hésité à intervenir au Tchad pendant les années 1980 afin de protéger les intérêts de la France. Enfin, la dernière dimension fait référence aux relations personnelles entretenues avec certains politiciens africains. Pendant sa présidence, il a établi des liens étroits avec la majorité des chefs d'État d'Afrique francophone. Ses relations avec ceux-ci remontaient parfois aux années 1950, à l'époque où il était ministre des Colonies. Pour lui, ces dirigeants sont considérés comme des amis de la France qu'il faut protéger, peu importe s'ils ont établi des dictatures. Par exemple, il a soutenu les présidents gabonais Omar Bongo et ivoirien Félix Houphouët-Boigny malgré la nature autoritaire de leur gouvernement.

Afin de mettre en œuvre sa politique africaine, il s'est entouré de collaborateurs de différentes provenances. Tout d'abord, il a mis en place une équipe de conseillers spéciaux chargés d'établir des liens avec les chefs d'État africains. Le premier conseiller spécial qui a été en poste fut G. Penne. Il a établi des réseaux qui ont favorisé les relations interpersonnelles entre l'Élysée et les chancelleries du continent. Par exemple, il a veillé à désamorcer les conflits afin de protéger les dirigeants d'Afrique profrançais en vertu des accords de défense signés dans les années 1960. Il s'est également assuré que la progéniture de ceux-ci puissent avoir accès aux universités de l'Hexagone sans avoir à passer par les procédures d'immigration normales. Jean-Claude Mitterrand a aussi occupé cette fonction d'octobre 1986 jusqu'en juillet 1992. Il a dû quitter son poste lorsqu'il fut impliqué dans un scandale relié à une affaire de corruption.

²⁵ MARCHESIN, Philippe, *op. cit.*, p. 9.

Le Ministère de la Coopération a également joué un rôle important dans la mise en œuvre de sa politique sur le continent. En 1981, Jean-Pierre Cot, ministre de la Coopération, a tenté de transformer les relations franco-africaines en voulant « décoloniser » celles-ci. Il souhaitait que la France cesse de soutenir les dirigeants africains soupçonnés de violer les droits humains et une plus grande ouverture à l'ensemble du continent. Naturellement, un tel programme remettait en cause la vision traditionnelle des rapports franco-africains défendue par François Mitterrand. D'ailleurs, certains présidents comme Omar Bongo, Mobutu Sese Seko et André Kolingoba ont protesté auprès de l'Élysée afin d'obtenir la démission du ministre Cot. Ils ont réussi, car celui-ci a démissionné le 8 décembre 1982 pour manifester son désaccord avec le président car il a refusé de réviser la politique étrangère à l'égard de l'Afrique. Son successeur, Christian Nucci, a orienté l'action du Ministère en fonction de la vision du chef de l'Élysée.

Les services secrets, notamment la Direction générale du service extérieur (DGSE), ont été d'autres acteurs influents en matière de politique africaine, chaque dirigeant d'Afrique francophone ayant été conseillé par un officier de renseignement français. Ceux-ci avaient pour mission de débusquer tout ennemi potentiel à leurs alliés. François Mitterrand a soutenu plusieurs de leurs actions afin d'assurer la stabilité dans la région.

De 1981 à 1995, le président socialiste a pratiqué une politique paradoxale en voulant jouer la carte du tiers-mondisme et en préservant la sphère d'influence française sur ce continent. Il avait promis de modifier les rapports avec l'Afrique en élargissant la coopération à l'ensemble du continent et de renégocier les accords de défense. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit, car il a maintenu le statu quo. Il n'a pas renégocié les accords de coopération militaire. Paris est intervenu militairement au Togo, au Gabon et au Rwanda. Ainsi, en 1986, le président togolais G. Eyadema a demandé l'assistance militaire de la France. Celle-ci lui a été accordée et le coup d'État qui menaçait Eyadema a échoué. Le 23 mai 1990, l'opposant

gabonais J. Rendjambé est découvert mort. Des émeutes anti-françaises ont éclaté à Libreville et à Port-Gentil. Les forces armées françaises ont déployé un contingent afin de stabiliser la situation. Au cours de la même année, des parachutistes furent envoyés au Rwanda afin de mettre fin aux combats entre le gouvernement rwandais et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR). Toutes ces opérations militaires visaient à protéger des ressortissants nationaux et à soutenir des régimes alliés.

Avec la fin de la guerre froide, la France est amenée à repenser sa politique étrangère et de défense. Selon Stan Rynning, elle a procédé à la révision de sa politique extérieure car elle fut confrontée à une crise majeure dans le système international. Sur le plan global, « la France doit repenser son outil militaire, qui a montré ses limites dans les nouveaux conflits (Golfe ou Yougoslavie) »²⁶. À la suite de l'échec de certaines missions de paix (Bosnie, Somalie, Rwanda), le gouvernement français a publié en 1994 dans un *Livre blanc de la Défense* son intention de continuer à participer à des OMP à condition qu'il puisse fixer son niveau d'engagement par rapport à la compatibilité avec les intérêts nationaux du pays et selon la clarté du mandat d'une telle opération²⁷. En Afrique, la France est confrontée à la volonté des Africains de mettre un terme aux dictatures et de favoriser l'émergence de la démocratie. François Mitterrand a prononcé un discours au Sommet franco-africain de la Baule en faveur de cette idée. « Je conclurais (...) en disant que la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté »²⁸. Ce discours illustre la volonté française de soutenir seulement les pays du continent qui ont fait des efforts pour se démocratiser.

²⁶ LE QUINTREC, Guillaume, Ibid, p. 40.

²⁷ France, *Livre blanc sur la Défense 1994*, rapport officiel, La Documentation française, Paris, 1994, p. 62.

²⁸ Discours de François Mitterrand au XVI^e sommet franco-africain, *Questions internationales*, no. 5, janvier-février 2004, p. 109.

Cependant, l'application de la nouvelle doctrine s'est avérée difficile, car certains présidents africains comme Hissène Habré et Moussa Traoré ont exprimé leur désaccord face à ce discours. En fait, Paris a été confronté à un dilemme entre sa volonté d'intervenir en faveur de la démocratie et de respecter le principe de non-intervention dans les affaires intérieures²⁹. D'une part, le gouvernement français n'a pas voulu laisser tomber certains chefs d'État qui étaient des alliés fidèles, malgré leur sombre bilan en matière des droits humains. D'autre part, il faisait face à la nécessité de poser des actions en faveur de la démocratisation afin de ne pas perdre la face.

Pour récapituler, la première partie du chapitre définit les intérêts et les moyens de la politique étrangère de la France. Depuis 1945, les intérêts défendus par Paris furent la préservation de son statut de grande puissance, la défense de son indépendance nationale et le maintien d'une zone d'influence en Afrique subsaharienne. Les forces armées et la diplomatie ont été les principaux moyens pour défendre ses intérêts dans le monde. C'est Charles de Gaulle qui a mis pied une politique étrangère visant à rejeter l'hégémonie des États-Unis et de l'URSS et de jouer la carte du tiers-mondisme. L'Afrique a fait partie de cette stratégie tiers-mondiste.

La seconde partie a traité des relations franco-africaines depuis les indépendances jusqu'à la fin de la guerre froide. Les rapports de la France avec ses anciennes colonies ont été importantes pour elle afin de conserver son statut de grande puissance en disposant d'une sphère d'influence. Elle a établi des relations diplomatiques avec les pays d'Afrique occidentale et centrale. Dans les années 1970, le président Giscard d'Estaing a pratiqué une politique d'équilibre de la puissance afin préserver l'ordre international existant tout en voulant satisfaire les

²⁹ WAUTHIER, Claude, « La politique africaine de la France », *Relations internationales et stratégies*, no. 9, printemps 1993, p. 198.

revendications des États de l'hémisphère Sud. Il a favorisé davantage le dialogue que la confrontation. Dans cette optique, il a institutionnalisé les relations franco-africaines sous forme de sommet. Son successeur, François Mitterrand a poursuivi cette politique en recourant à la fois à la diplomatie et aux interventions militaires afin de défendre les intérêts nationaux français. À la suite du fiasco rwandais, la politique française de maintien de la paix a dû être révisée afin d'être mieux adaptée à la nouvelle typologie des conflits armés en Afrique.

CHAPITRE IV

LA FRANCE ET LE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE : DE LA SOMALIE JUSQU'À L'OPÉRATION ARTÉMIS

Ce chapitre traite de la politique étrangère française en matière de maintien de la paix depuis l'intervention en Somalie en 1993 jusqu'au lancement de l'Opération Artémis en République démocratique du Congo en juin 2003. Qu'est-ce qui a incité la France à s'engager en faveur du maintien de la paix en Afrique? L'engagement de la France dans les missions de paix en Afrique s'est articulé dans un contexte régional. Cela lui a donné la possibilité de continuer à obtenir de l'influence dans une région du monde qu'elle considère toujours comme sa sphère d'influence. La possession d'une zone d'influence lui a permis de préserver son statut de grande puissance. Selon Randall Schweller, l'intérêt d'une grande puissance n'est pas seulement de protéger ses acquis mais aussi de défendre le statu quo dans le système international¹. Le maintien de la paix est un instrument qui lui a fourni une opportunité d'accomplir cet objectif.

PREMIÈRE PARTIE

La politique française de maintien de la paix au lendemain de la guerre froide

4.1 La mise en œuvre d'une politique paradoxale

Au début des années 1990, la France est confrontée au déclin de son influence en Afrique car sa politique étrangère est marquée par un problème de cohérence et une inadaptation de sa doctrine de gestion des conflits face à la nouvelle situation géopolitique dans cette région du monde. Jean-François Bayard explique cette incohérence par les propos suivants :

¹ SCHWELLER, Randall, *Deadly Imbalances Triopolar and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York, Columbia University Press, 1998, p. 84.

Entre le discours de La Baule, en juin 1990, et notre indulgence ou notre faiblesse à l'égard des présidents soucieux de se rétablir par n'importe quel moyens, à partir de 1991, nos incohérences, ou nos palinodies nous ont largement aliéné la génération des cadres africains les plus compétents, sincèrement attachés au relèvement de leur continent et susceptibles de prendre les rênes d'une transformation politique de leurs sociétés.²

Selon lui, plusieurs Africains reprochent aux Français de pratiquer une politique de « deux poids, deux mesures » à l'égard de leur continent. Pendant le sommet de la Baule, le président Mitterrand avait promis de soutenir les efforts des États d'Afrique à se démocratiser en leur fournissant une aide économique. Or, les initiatives dans ce sens se sont avérées timides. Par exemple, il soutenu fortement la transition démocratique en Afrique du Sud en appuyant le Congrès national africain (ANC) et en exerçant des pressions diplomatiques et économiques sur l'État afrikaner afin qu'il procède au démantèlement de l'apartheid. Toutefois, la France n'est pas intervenue militairement au Togo en 1992 afin de soutenir le gouvernement du Premier ministre élu Joseph Koffigot menacé par un coup d'État organisé par l'armée togolaise réfractaire au changement de régime. Le ministre de la Défense de l'époque, Pierre Joxe, a déclaré que l'on ne pouvait pas imposer la démocratie par la force des baïonnettes³.

En fait, le chef de l'Élysée ne voulait pas laisser tomber le président Eyadema considéré comme un allié même si celui-ci n'hésitait pas à violer les droits humains. Sur le plan économique, le gouvernement français a continué de fournir une assistance économique à certains États tout en procédant dès 1994 à une dévaluation du franc CFA afin que les pays de la zone franc puissent procéder à des ajustements structurels. Cette action fut très mal perçue par les dirigeants et les opinions publiques

² BAYARD, Jean-François, « Réflexions sur la politique africaine de la France », *Politique africaine*, vol. 58, juin 1995, p. 44.

³ WAUTIER, Claude, « La politique africaine de la France : 1988-1993 », *Relations internationales et stratégiques*, no. 9, printemps 1993, p. 201.

africains qui s'attendaient à ce que Paris continue à leur fournir un important soutien financier, comme c'était le cas pendant la guerre froide.

Ces actions ont démontré que la France fut confrontée à un problème de cohérence car le pouvoir exécutif et les différents ministères ont tous voulu exercer leur influence sur la mise en œuvre de la politique africaine. Or, les rivalités entre ceux-ci ont eu pour conséquence la mise en œuvre d'une politique étrangère paradoxale à l'égard de l'Afrique subsaharienne. Jean-François Bayart mentionne ceci : « du fait de l'émiettement de nos centres de décision, notre politique africaine est actuellement habitée par une contradiction fondamentale.⁴ » D'un côté, Paris a procédé à un désengagement militaire et économique progressif sur le continent dans le cadre de la « doctrine d'Abidjan ». Son aide économique est accordée davantage par le biais des organisations régionales comme la CEDEAO plutôt que sur le plan bilatéral. Sur le plan militaire, ce sont les armées africaines qui se sont occupées d'assurer la sécurité régionale plutôt que les forces armées françaises. Les décideurs politiques ont décidé qu'ils n'étaient plus disposés à soutenir les économies en faillite des alliés africains, car la situation financière de l'Hexagone ne le permettait plus. Ils ont pensé qu'il valait mieux ne pas investir l'argent des contribuables français dans des États qui avaient une mauvaise gestion de leurs finances publiques et un bilan désastreux en matière de respect des droits humains⁵.

D'un autre côté, la France a continué de jouer son rôle de gendarme dans la région en accordant son soutien à des dictatures en fermant les yeux sur les violations des droits de la personne et sur la performance économique de celles-ci. Par exemple, elle s'est bien accommodée du maintien au pouvoir des présidents Omar Bongo, G. Eyadema, Paul Biya et Mobutu Sese Seko. Tous ces dictateurs ont servi ses intérêts nationaux. Ses forces armées et ses services secrets ont contribué à la stabilisation du

⁴ BAYARD, Jean-François, *Ibid*, p. 47.

⁵ NGROUPANDÉ, Jean-Paul, *L'Afrique sans la France*, Paris : Albin Michel, 2002, p. 61.

continent. Or, cette seconde facette de sa politique africaine a contredit la mise en application de la première davantage axée sur le respect de la bonne gouvernance.

Cette situation paradoxale a été illustrée par le cas du Rwanda, alors que certains décideurs politiques souhaitent soutenir les efforts de réconciliation entre les belligérants afin de relancer le processus de paix d'Arusha, tandis que d'autres, voulaient continuer d'appuyer le gouvernement Hutu de Juvénal Habyarimana. Certains scandales concernant la France en Afrique ont éclaté au grand jour. Le pire a impliqué Jean-Christophe Mitterrand, chef de la cellule africaine de l'Élysée soupçonné d'entretenir des liens avec le régime Hutu à Kigali. Cette affaire a terni sa réputation en Afrique en l'accusant d'être indirectement impliquée dans le génocide rwandais qui a coûté la vie à 800 000 personnes en moins de cent jours. Cela a eu pour conséquence de saper la crédibilité de sa politique africaine.

L'inadaptation à la nouvelle typologie des conflits armés sur le continent a été un autre facteur qui a expliqué le déclin de son influence en Afrique. Avec la fin de la guerre froide, les Français ont dû composer avec un contexte géopolitique marqué par le processus de décomposition étatique, les aspirations démocratiques des habitants du continent et une crise économique qui a contraint les États de la région à adopter des mesures d'ajustements structurels sous la houlette du Fond monétaire international et de la Banque mondiale. Le continent est secoué par des guerres civiles où différentes factions se sont affrontés pour l'obtention du pouvoir politique. Paul Ango Ela mentionne ceci :

Revendications à motivations politiques et sociales, insécurité urbaine, banditisme de grand chemin en milieu rural, repli identitaire à caractère corporatiste ou ethnique sont les nouvelles données de la perception de la menace de déstabilisation par les États africains eux-mêmes et par la France ⁶.

⁶ ELA ANGO, Paul, « La coopération militaire franco-africaine et la nouvelle donne des conflits en Afrique », *Relations internationales et stratégiques*, no. 23, automne 1996, p. 178.

Au sein de ces États, il existe des tensions ethniques qui souvent aboutissent à l'éclatement de la violence suite à la marginalisation d'une ethnie au profit d'une autre. La population est souvent victime de représailles de la part des belligérants. La fin du conflit est-ouest a vu la remise en cause l'intangibilité des frontières héritées de la période coloniale et l'hégémonie des régimes de parti unique. Leur remise en cause à créer des rapports de force violents à l'intérieur des pays entre les différents groupes ethniques. Cette violence est apparue lorsque les Africains ont voulu mettre fin au régime de parti unique en voulant instaurer le multipartisme. Cependant, certains chefs d'États ont eu recours à la force afin de rester au pouvoir.

4.2 L'échec de la politique de gestion des conflits suite aux interventions en Somalie, au Rwanda et en République centrafricaine

Au cours de la période 1993 à 1996, Paris est intervenu militairement en Somalie, au Rwanda, en Centrafrique et en République démocratique du Congo. L'application de la politique de maintien de la paix de la France a visé à défendre davantage son intérêt national que des valeurs universelles comme la paix, la justice ou la sécurité internationale⁷. En Somalie, le gouvernement français a déployé un contingent de 1300 soldats dans le cadre d'une mission de paix onusienne afin de protéger les convois d'aide humanitaire dans le cadre du chapitre VI. Toutefois, cette mission fut un échec, car les troupes onusiennes n'ont pas été en mesure de protéger la population et de rétablir la paix. Dès que les Américains ont retiré leur contingent, les Français ont agi de la même manière. Au Rwanda, l'Hexagone avait soutenu militairement dès 1991 le régime Hutu du président Habyarimana contre les rebelles Tutsis du Front patriotique rwandais.

⁷ SCHNABEL, Albrecht, « L'avenir du maintien de la paix et la viabilité de la sécurité collective : une interprétation réaliste », in *Tous pour un ou chacun pour soi*, sous la dir. de Michel FORTMANN, S. Neil MACFARLANE et Stéphane ROUSSEL, Québec, Institut des Hautes études internationales, 1996, p. 207.

Toutefois, les Français avaient pris un pari risqué en armant un régime composé d'éléments extrémistes. En fait, ils espéraient être en mesure de contrôler celui-ci. « En s'engageant progressivement dans une politique de soutien intensif à l'armée rwandaise, les gouvernements français successifs ont pris le risque d'être perçus comme une partie prenante du conflit, dont ils prônaient par ailleurs le règlement politique »⁸. Or, ils n'y sont pas parvenus car la mort du président rwandais a servi de catalyseur pour le déclenchement du génocide qui a fait 800 000 morts.

Cette solution qui semblait si sage explosa littéralement avec la mort du président Habyarimana, qui servit de détonateur au génocide rwandais de 1994. Pour la France, une intervention militaire de type classique en Afrique avait ainsi conduit à des conséquences telles que Paris était accusé de complicité de « génocide », dans un climat international marqué par le drame bosniaque⁹.

Afin de mettre fin aux critiques, la France a déclenché l'Opération Turquoise afin de venir en aide aux réfugiés Hutus en établissant une zone de sécurité. L'Hexagone est parvenu à normaliser ses relations diplomatiques dès janvier 1995 avec le nouveau gouvernement rwandais dirigé par Pasteur Bizimungu. Néanmoins, les rapports entre les deux États se sont refroidis en décembre 1995 et avril 1996, car le Rwanda a accusé la France de continuer à supporter les dirigeants de l'ancien régime Hutu. À l'automne 1996, les deux pays se sont opposés à nouveau lorsque les Congolais d'origine Tutsie ont déclenché une rébellion au Zaïre/Congo contre le régime de Mobutu. Les rebelles ont attaqué les camps de réfugiés Hutu où se terrent les miliciens de l'ancien régime Habyarimana. Ceux-ci et les soldats des forces armées zaïroises ne furent pas en mesure de résister aux troupes de Laurent Désiré Kabila.

⁸ La Documentation française, « Enquête sur la tragédie rwandaise : le rapport Quilès », *Regards sur l'actualité*, mai 1999, p. 13.

⁹ GOUTTEBRUNE, François, « La France et l'Afrique : le crépuscule d'une ambition stratégique », *Politique étrangère*, no. 4, 67^e année, hiver 2002-2003, p. 1041.

Afin de résoudre la crise humanitaire dans la région des Grands Lacs africains, Paris a proposé l'envoi d'une force multinationale chargée de protéger les réfugiés Hutus en autorisant son déploiement au Rwanda. Kigali a refusé celui-ci. Les Français se sont heurté également à l'opposition des États-Unis. « Les États-Unis feront traîner les choses jusqu'au moment où le retour des réfugiés Hutus au Rwanda atteint une telle ampleur que l'opération s'avère inutile ¹⁰ ». La France a protesté contre l'ingérence américaine dans une région qu'elle considère comme sa sphère d'influence traditionnelle. Malgré cette protestation, Paris n'était pas prêt à intervenir militairement sans la participation de Washington, ce qui illustre le déclin de son influence en Afrique centrale.

Pendant la même année, en Centrafrique, une partie de l'armée s'est mutinée contre le gouvernement du président élu Félix-Ange Patassé. Celui-ci a demandé à Paris d'intervenir afin de rétablir la paix en vertu des accord de défense signés entre les deux pays. La situation s'est détériorée car deux soldats français ont été tués lors d'affrontements avec les rebelles. En guise de représailles, l'armée française a procédé à des opérations de ratissage et n'a pas hésité à riposter aux attaques des mutins de l'armée centrafricaine ¹¹. Cette action a eu pour conséquence de déclencher un vif débat sur la présence de l'Hexagone dans ce pays. L'opinion publique française tolérât de moins en moins les pertes de vie humaine.

Les événements de Centrafrique ont suffisamment montré l'anachronisme et l'ambiguïté des accords de défense, avec le développement d'un argumentaire in situ, « le maintien de la démocratie » s'appuyant sur un appel des chefs d'État de la région à la France pour rétablir l'ordre en faveur d'un régime déstabilisé par une partie des forces armées. Cette ingérence ostentatoire dans les affaires internes centrafricaines et l'embarras du gouvernement

¹⁰ WAUTIER, Claude, « La politique africaine de Jacques Chirac », *Relations internationales et stratégiques*, no. 25, printemps 1997, p. 126.

¹¹ NGOUPANDÉ, Jean-Paul, Ibid, p. 75.

français montrent bien l'inadéquation de la coopération militaire franco-africaine par rapport à la conjoncture ¹².

En fait, celle-ci s'explique par le fait que Paris ne s'était pas engagé dans les différentes initiatives mises de l'avant par l'ONU et l'Organisation des États africains (OUA) en matière de maintien de la paix au début des années 1990.

DEUXIÈME PARTIE

L'adoption d'une nouvelle politique de maintien de la paix comme moyen d'acquérir à nouveau une influence en Afrique

4.3 La nécessité d'adopter une nouvelle doctrine adaptée à la réalité géopolitique du continent

Suite aux fiascos de la période 1993-1996, la France faisait face à une crise majeure qui nécessitait de changer sa doctrine de maintien de la paix. Selon Sten Rynning, une crise majeure représente un environnement contraignant sur une période de temps qui nécessite un profond changement dans la doctrine¹³. Alors, une réflexion s'est engagée sur la manière de repenser la politique étrangère française à l'égard du continent noir. Par exemple, Pascal Boniface a recommandé que l'Hexagone adopte une attitude plus pragmatique. Selon lui, « le redéploiement des points d'appui de la France en Afrique doit être conçu dans une perspective plus globale. Au « pré carré », qui répondait à une conception classique de la puissance (espace, renommée, « clientèle » d'État) en période de guerre froide, doit se substituer

¹² ANGO ELA, Paul, Ibid, p. 185.

¹³ RYNNING, Sten, *Changing Military Doctrine: Presidents and Military Power in Fifth Republic France 1958-2000*, New York, Praeger, 2001, p. 6.

une politique prenant en compte la totalité du continent africain ¹⁴». Il a proposé que la politique extérieure ne soit pas seulement concentrée sur l'Afrique francophone mais élargie à l'ensemble du continent notamment en établissant un partenariat stratégique avec l'Afrique du Sud. En agissant de la sorte, la France possédait un moyen de regagner son influence.

André Dumoulin a abondé dans le même sens en affirmant que les relations franco-africaines devaient être revues et corrigées car la situation géopolitique du continent a profondément changée depuis la fin de la guerre froide. Dans un contexte marqué par des guerres civiles, la coopération militaire au sens classique du terme fut remise en cause car elle a contribué à accentuer les tensions internes au sein de plusieurs États¹⁵. Pendant la guerre froide, l'armée française a formé les forces armées de plusieurs États. Or, celles-ci ont été utilisées par certains chefs d'État comme un moyen de répression contre leurs opposants politiques au début des années 1990. Pour mettre fin aux accusations d'être un pays pratiquant le néo-colonialisme, Paris devait repenser sa coopération militaire.

L'auteur a proposé quelques pistes de réflexion afin d'améliorer les relations franco-africaines. Tout d'abord, en matière institutionnelle, il a proposé que le Ministère de la Coopération dispose de moins de pouvoir et que les aspects militaires et diplomatiques soient gérées conjointement par les Ministères de la Défense et des Affaires étrangères et l'Élysée. Ensuite, concernant les interventions militaires, il suggère que Paris mette fin à l'unilatéralisme et favorise le multilatéralisme en matière de gestion des conflits armés. Par exemple, en remplaçant les accords de défense bilatéraux par des accords régionaux, en impliquant d'autres pays européens et en formant les militaires africains au maintien de la paix. La commission d'enquête

¹⁴ BONIFACE, Pascal, *La France est-elle encore une grande puissance?*, Paris : Presses de Sciences Po, 1998, p. 107.

¹⁵ DUMOULIN, André, *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles : Complexe, 1997, p. 91.

du Parlement français sur la tragédie rwandaise présidée par Paul Quilès a recommandé dans un rapport en décembre 1998, que la politique de coopération militaire de la France devait favoriser la participation et l'assistance au maintien de la paix dans un cadre multilatéral regroupant autant les pays africains francophones et anglophones afin de contribuer plus efficacement à la sécurité du continent¹⁶.

4.4 La doctrine Recamp comme moyen d'obtenir de l'influence dans les OMP sur le continent africain

Dès 1996, le gouvernement de Alain Juppé a affiché une volonté de repenser la politique étrangère française sur le continent africain. Suite à des compressions budgétaires, les effectifs des forces armées ont été réduits et certaines bases militaires furent fermées. Hugo Sada mentionne ceci :

De fait, pour des raisons d'austérité budgétaire de plus en plus contraignante, en raison aussi des effets prévisibles de la grande restructuration de la politique française de défense et de la réforme des forces armées entreprises par Jacques Chirac depuis 1996, des réajustements notables de la présence militaire française sur le continent africain vont inmanquablement se produire.¹⁷

Il s'agissait de fermer certaines installations comme ce fut le cas avec la base de Bangui en Centrafrique dès 1998. Paris a maintenu des troupes au Sénégal, en Côte d'Ivoire au Gabon et à Djibouti. L'objectif visé était de faire passer les effectifs de 8100 soldats à 6000. « Résultant du processus en cours de réorganisation des armées françaises, ce réajustement doit permettre d'alléger ce dispositif sans remettre en cause ses fonctions essentielles, et réduire ses coûts¹⁸ ». La réorganisation de celui-

¹⁶ La Documentation française, *Ibid*, p. 15.

¹⁷ SADA, Hugo, « Réexamen de la politique militaire française en Afrique? », *Défense nationale*, 53^e année, juin 1997, p. 184.

¹⁸ SADA, Hugo, « L'allègement du dispositif français en Afrique », *Défense nationale*, 53^e année, octobre 1997, p. 189.

ci s'est inscrite dans le cadre de la réflexion de la restructuration des forces armées afin de passer d'une armée de conscription à une armée de métier.

Outre l'allègement de son dispositif militaire, le gouvernement français a réformé sa diplomatie notamment en plaçant celle-ci dans un contexte multilatéral afin de jouer un rôle plus significatif dans la résolution des conflits sur le continent. Dominique de Combles de Nayves mentionne ceci :

Dès lors, l'une des nouvelles ambitions de la politique française est, concernant la sécurité de placer sa diplomatie dans un cadre multinational, multilatéral : faire en sorte que cette nouvelle politique s'inscrive dans un partenariat avec les institutions internationales, au premier chef avec les Nations Unies et l'OUA ¹⁹.

Par ailleurs, cette réforme s'est concrétisée sur le plan institutionnel par l'abolition du Ministère de la Coopération en confiant la totalité des relations avec les États d'Afrique au Ministère des Affaires étrangères.

Le ministère des Affaires étrangères devient donc le grand patron politique, administratif et financier d'un pôle diplomatique unique, aussi bien pour les orientations de la coopération et de sa distribution géographique que pour la conduite de la politique africaine. Ce qui doit mettre fin aux rivalités, aux chamailleries, voire au double jeu qui caractérisaient les relations entre le quai d'Orsay et la rue Monsieur depuis les débuts de la Ve République ²⁰.

Selon Paul Quilès, cette réforme fut une mesure positive pour la politique étrangère française à l'égard de l'Afrique car celle-ci s'est inscrite davantage dans un contexte multilatéral que bilatéral²¹. Gabriel de Bellescize partage cet avis en

¹⁹ DE NAYES DE COMBLES, Dominique, « La nouvelle politique militaire française en Afrique », *Défense nationale*, 54^e année, août septembre 1998, p. 15

²⁰ SADA, Hugo, « Le changement à petits pas des relations franco-africaines », *Revue internationale et stratégique*, no. 33, printemps 1999, p. 223.

²¹ QUILÈS, Paul, « La France et la sécurité de l'Afrique », *Revue internationale et stratégique*, no. 33, printemps 1999, p. 221..

affirmant que la France a réorienté sa politique étrangère afin d'avoir une vision globale du continent africain²². Le Ministère des Affaires étrangères abonde dans le même en affirmant que « pour répondre à la volonté des pays africains de gérer par eux-mêmes la sécurité de leur continent, la France a réorienté sa coopération militaire en Afrique²³ ». Selon le Ministère de la Défense, le programme *Recamp* (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) avait comme objectif d'aider les pays africains à disposer de troupes prêtes à intervenir dans des opérations de maintien de la paix sur le continent²⁴.

Ce programme couvraient trois volets : la formation, l'entraînement et le soutien logistique. Les Français ont formé les soldats africains dans des centres spécialisés comme celui de Zambakro, en les entraînant avec des exercices interarmées et en leur fournissant du matériel militaire qui était déjà pré positionné dans des bases militaires comme celle de Dakar ou Libreville. Comme le mentionne Michel Rigot, « ce matériel, stocké, peut être prêté pour ces seules opérations de maintien de la paix à tout pays de la zone qui en aura de besoin²⁵ ». Dès 1998, la Mission française de coopération a reçu un budget de 150 millions de francs consacré à ce programme. Le budget accordé à celui-ci démontre la volonté de Paris de rester impliqué dans le domaine du maintien de la paix sans avoir à déployer des troupes de combat sur le terrain²⁶.

²² DE BELLESCIZE, Gabriel, « Le maintien de la paix en Afrique : la France et le programme Recamp », *Afrique contemporaine*, no. 191, 3^e trimestre 1999, p. 8.

²³ France, Ministère des Affaires étrangères, *La France et le système des Nations Unies*, <http://www.france.diplomatie.fr/fr/monde/nuoi/franceonu3.html>, (page consultée le 15 janvier 2004).

²⁴ France, Ministère de la Défense, *Le programme Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)*, <http://www.defense.gouv.fr/ema/actualites/recamp.htm>, (page consultée le 15 janvier 2004).

²⁵ RIGOT, Michel, « La Mission française de coopération », *Défense nationale*, 54^e année, août-septembre 1998, p.22.

²⁶ SADA, Hugo, « Les évolutions majeures de la coopération militaire française en Afrique », *Défense nationale*, 53^e année, décembre 1997, p. 182.

En fait, l'adoption de cette approche semble démontrer que le maintien de la paix sert les intérêts nationaux de la France avec des chances de succès et des coûts raisonnables. Albrech Schnabel explique que « si les États participants considèrent que la cause de leur intérêts nationaux est servie par le maintien de la paix – et cela à des coûts et avec des chances de succès raisonnables- la collaboration dans ce domaine peut prévaloir »²⁷. C'est pour cette raison que Paris a participé à d'autres OMP à partir de 1997 jusqu'à l'Opération Artémis de juin 2003. Au cours de l'année 1997, Paris a fourni son appui à une mission de paix en Centrafrique.

En République centrafricaine, la France a apporté un soutien logistique et financier à la Force interafricaine de la MISAB, en 1997, dont le Conseil de sécurité a reconnu le bien-fondé par sa résolution 1125. La France a ensuite soutenu la création d'une opération de maintien de la paix (la MINURCA), pour succéder à la MISAB en 1998²⁸.

Celle-ci a fourni un contingent de 200 soldats à cette opération. L'expérience sera de nouveau tentée en Guinée-Bissau où un contingent de soldats en provenance de la Gambie, du Bénin, du Niger et du Togo ont tenté de rétablir la paix sans, toutefois, obtenir des résultats tangibles²⁹. Au cours de l'année 2000, un important exercice de maintien de la paix baptisé « Gabon 2000 » est organisé avec huit pays africains afin d'améliorer la mise en application sur le terrain du programme Recamp³⁰. Paris a poursuivi ses efforts en faveur du maintien de la paix en déployant au cours de l'année 2001, en déployant un contingent de 200 soldats à la frontière de l'Éthiopie et de l'Érythrée au sein de la Mission des Nations Unies (MINUEE)³¹.

²⁷ SCHNABEL, Albrech, *Ibid*, p. 211.

²⁸ France, Ministère des Affaires étrangères, <http://www.France.diplomatie.fr/france/fr/politiq/04.html>, (page consultée le 26 février 2004)

²⁹ GAULME, François, « « Gabon 2000 » et le maintien de la paix en Afrique centrale », *Afrique contemporaine*, no. 194, 2^e trimestre 2000, p. 73.

³⁰ France, *Rapport d'activité 2000*,

http://www.diplomatie.gouv.fr/mae/rapport2000/page_0304.html, (page consultée le 26 février 2004.)

³¹ France, Ministère des Affaires étrangères, *Rapport d'activité 2001*, <http://www.diplomatie.gouv.fr/mae/rapport2001/page02.html>, (page consultée le 26 février 2004.)

La Côte d'Ivoire fut un autre pays où l'Hexagone a participé au rétablissement de la paix en amenant les protagonistes à signer l'accord de Marcoussis qui garantissait le partage du pouvoir politique entre ceux-ci. Mis à part l'implication diplomatique, le 43^e régiment d'infanterie de marine a été déployé avec un contingent de 1270 hommes provenant des pays de la CEDEAO afin d'établir une ligne de démarcation entre les troupes gouvernementales et les rebelles³². En République démocratique du Congo, des combats ont fait rage dans la province de l'Ituri entre les milices Hema et Lendu au début de mai 2003 sans que les Casques bleus de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) ne fussent en mesure de mettre un terme aux combats. Dès le 15 mai 2003, Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a demandé à la France de s'engager à la mise sur pied d'une force multinationale afin de remédier à la situation. Le président Chirac a accepté de participer à sa mise en application en impliquant d'autres pays de l'Union européenne. Comme le mentionne Thierry Tardy « Artémis reçoit donc un mandat robuste mais limité. Il s'agit d'une force intérimaire devant créer les conditions d'une relève assurée par une MONUC entre-temps renforcée »³³. La force multinationale européenne est dirigée par la France qui a fourni 1750 hommes sur un effectif total de 2200 militaires. Menant une opération d'imposition de la paix, celle-ci est parvenue à stabiliser la situation sur le terrain avant de se retirer le 1^{er} septembre 2003.

La majorité de ces actions ont démontré que la France a voulu rompre avec son passé de puissance colonisatrice afin de prouver qu'elle était capable de jouer un rôle différent dans la résolution des conflits sur le continent africain.

Les militaires français –peut-être parce qu'ils avaient beaucoup à se faire pardonner, après un demi-siècle d'interventions de style politique au Tchad, au Zaïre ou au Rwanda- on su donner ces

³² France, *Rapport d'activité 2002*, Ministère des Affaires étrangères, p. 15.

³³ TARDY, Thierry, « L'Union européenne, nouvel acteur du maintien de la paix : le cas d'Artémis en République démocratique du Congo », in *Le Guide du maintien de la paix 2005*, sous la dir. de Jocelyn Coulon, Montréal : Athéna, 2005, p. 44.

dernières années l'exemple d'une réforme décomplexée, forgeant un « concept » entièrement nouveau de « renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp) », qui suscite l'intérêt des Américains et Britanniques ³⁴.

Magelan Omballa souligne que la France s'est transformée en « gardien de la paix » en intervenant en Afrique afin de stabiliser des situations conflictuelles³⁵. En fait, avec le programme Recamp, l'Hexagone a voulu acquérir de nouveau de l'influence dans une région du monde qu'elle considère toujours comme faisant partie de sa zone d'influence traditionnelle en tenant compte de l'évolution géopolitique du continent.

³⁴ LEYMARIE, Philippe, « Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique, *Le Monde diplomatique*, juin 2002, p. 19.

³⁵ OMBALLA, Magelan, « La politique africaine de la France : ruptures et continuités », *Questions internationales*, no. 5, janvier-février 2004, p. 63.

CHAPITRE V

ANALYSE COMPARATIVE DES POLITIQUES CANADIENNES ET FRANÇAISES DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE SELON UNE INTERPRÉTATION RÉALISTE

Ce chapitre analyse les politiques canadiennes et françaises de maintien en Afrique. Ces deux pays sont intervenus dans plusieurs opérations de maintien de la paix sur ce continent entre 1993 et 2003. À la suite des fiascos rwandais et somaliens, leurs dirigeants ont décidé qu'ils allaient favoriser la création de forces de maintien de la paix africaines et limiter leur engagement de leurs forces armées sur le terrain. À partir de 1996, les Canadiens et les Français ont participé à d'autres OMP mais, en fournissant surtout un support logistique plutôt que des troupes de combat. Par exemple, en 1998, au sein de la Mission intérimaire des Nations Unies en Centrafrique (MINURCA), ceux-ci ont déployé des logisticiens et des médecins alors que les Africains ont fourni les troupes de combat. Ce constat soulève deux interrogations : 1) Quels sont les motifs qui ont incité le Canada et la France à participer à différentes missions de paix en Afrique? 2) Quels sont les facteurs qui ont amené les gouvernements canadiens et français à modifier leur vision du maintien de la paix à l'égard de l'Afrique?

PREMIÈRE PARTIE

Le Canada et la France face au maintien de la paix comme moyen de préservation du statu quo dans le système international

5.1 La France et le Canada, partisans de l'ordre international établi

La réponse à ces deux questions va s'effectuer à partir des hypothèses suivantes :

1) Le maintien de la paix est un instrument qui a permis à la France et au Canada d'acquérir de l'influence et d'atteindre d'autres objectifs dans le système international. La participation du Canada aux missions de paix en Afrique s'est inscrite dans un cadre global et multilatéral qui lui a donné la possibilité de mettre en œuvre sa propre politique étrangère et de se démarquer des États-Unis sans pour

autant remettre en question sa loyauté envers son principal allié. Celle de la France s'est articulée dans un contexte régional qui lui a offert l'opportunité de continuer d'exercer son emprise sur une région du monde qu'elle considère toujours comme sa sphère d'influence. 2) Depuis la fin de la guerre froide, les dirigeants canadiens et français ont dû faire face à la nouvelle donne des conflits armés en Afrique caractérisée par des guerres civiles, mais aussi à des compressions budgétaires sur le plan interne. Donc, ce sont respectivement des facteurs internes et externes qui les ont incités à revoir leur politique de maintien de la paix.

La première hypothèse est construite à partir de la théorie de l'équilibre des intérêts de Randall Schweller qui stipule qu'un État est disposé à payer certains coûts afin de préserver ses acquis ou augmenter ses gains dans le système international¹. Cette théorie combine des éléments du réalisme classique et du néo-réalisme. Le réalisme classique s'articule autour des deux éléments suivants : soit les capacités et les intérêts des grandes puissances. Dans cette approche, les grandes puissances ne sont pas traitées de la même manière. Il existe un rang parmi celles-ci. Étant donné qu'il existe des inégalités au niveau de la distribution des capacités parmi les grandes puissances, elles sont motivées à défendre leurs acquis ou améliorer leur situation. L'intérêt de certaines grandes puissances est de défendre le statu quo tandis que d'autres souhaitent remettre en question l'ordre international établi.

La théorie néo-réaliste développée par Kenneth Waltz traite toutes les grandes puissances comme des unités en termes de capacités et d'intérêts et ne tient pas compte de ces variations. Il a créé une version du réalisme qui donne un aperçu de la dynamique du système et des régularités dans le comportement de l'État. C'est une théorie de politique internationale et non de politique étrangère. Le réalisme de Waltz ne prête pas attention au processus par lequel les États répondent aux menaces

¹ SCHWELLER, Randall, *Deadly Imbalances Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York, Colombia University Press, 1998, p. 83.

et aux opportunités offertes par leur environnement extérieur. Randall Schweller a modifié la théorie de Kenneth Waltz afin de tenir compte des variations qui peuvent exister entre les différentes grandes puissances². La théorie révisée comporte davantage d'éléments du réalisme classique que du néo-réalisme.

Les modifications apportées à l'approche de Waltz par Randall Schweller concernent la distribution des capacités et l'intérêt de l'État dans le système international. Selon le réalisme waltzien, la distribution des capacités s'effectue en fonction du nombre de grandes puissances présentes dans le système international afin de définir la polarité de celui-ci. Il existe seulement deux types de polarité; bipolaire et multipolaire. La structure du système peut changer dans l'histoire, mais il y a toujours deux systèmes à observer. Schweller mentionne que, historiquement, les ressources des grandes puissances ont varié considérablement. Les grandes puissances ont souvent adopté des comportements individuels dans la mise en œuvre de leur politique étrangère afin de faire face aux déséquilibres du système. Il a modifié la théorie néo-réaliste parce qu'elle ne pouvait expliquer le comportement des États de manière individuelle. La modification qu'il a apportée consiste à tenir compte de la puissance relative de chaque grande puissance en fonction de ses capacités. La division se fait entre les pôles et les grandes puissances de second ordre. Un pôle est un État qui doit avoir plus que la moitié de la puissance militaire de l'État le plus puissant du système. Une grande puissance de second ordre possède une puissance militaire considérable qui peut exercer une influence significative sur le plan régional et global.

À propos de l'intérêt de l'État, la théorie de Kenneth Waltz stipule que les États sont des acteurs rationnels qui veulent davantage assurer leur survie qu'une domination mondiale. Randall Schweller a opté pour une définition plus proche de

² SCHWELLER, Randall, *Ibid*, p. 16.

celles des réalistes classiques. Selon sa définition, il existe deux types d'États; ceux qui sont en faveur de la préservation du statu quo dans le système international et ceux qui sont révisionnistes. Les États qui sont révisionnistes veulent modifier leur statut et augmenter leurs gains sur le plan international. L'intérêt des pays qui sont partisans du statu quo est de prévenir les pertes relatives de puissance et de prestige qui pourraient affecter leur rang. En bref, Schweller a construit sa théorie de l'équilibre des intérêts à partir des approches réalistes et néo-réalistes.

Dans le cadre du présent mémoire, seulement une partie de la théorie de Schweller est appliquée. Par exemple, tout ce qui concerne les États révisionnistes n'est pas pertinent par rapport à la problématique. Au contraire, il est plutôt question d'étudier l'intérêt de la France et du Canada à défendre le statu quo au moment de la fin de la guerre froide. Les deux pays ont payé un certain prix afin d'acquérir de l'influence et de préserver leurs acquis. Ils ont recouru au maintien de la paix afin de réaliser cet objectif.

5.2 Le maintien de la paix selon l'approche réaliste

À la fin de la guerre froide, une nouvelle période commençait pour les missions de paix. Il y avait un espoir de créer un véritable régime de maintien de la paix afin de résoudre les conflits armés qui faisaient rage à ce moment-là. Albrecht Schnabel a mentionné « que les États ont retrouvé leur réserve d'antan vis-à-vis des régimes internationaux de sécurité – institutionnalisés ou non- à preuve, comme nous le verrons, l'échec du nouveau régime de sécurité collective imaginé par Boutros Ghali dans son *Agenda pour la paix* de 1992 »³. Malgré la possibilité d'établir un tel

³ SCHNABEL, Albrecht, « L'avenir du maintien de la paix et la viabilité de la sécurité collective : une interprétation réaliste », in *Tous pour un ou chacun pour soi*, sous la dir. de Michel FORTEMANN, S. Neil MACFARLANE et Stéphane ROUSSEL, Québec, Institut des Hautes études internationales, 1996, p. 197.

régime, l'attitude méfiante des États, notamment des grandes puissances, a démontré qu'ils agissaient plutôt en fonction de leur intérêt national qu'à partir de principes.

Dans un contexte post-guerre froide marqué par l'émergence de guerres civiles dans les Balkans et en Afrique, le Secrétaire général Boutros Ghali a tenté de repenser la pratique du maintien de la paix. Il avait une vision élargie qui allait de la diplomatie préventive jusqu'à l'imposition de la paix. *L'Agenda pour la paix* est apparu comme un instrument visant à permettre le renforcement du statut politique et militaire de l'ONU et de protéger les individus dirigés par des États qui ne veulent à assurer la sécurité de leurs citoyens⁴. La résolution des conflits devait s'effectuer à partir d'un régime de maintien de la paix. Ce régime a été élaboré à partir des principes de la Charte des Nations Unies. Les règles concernant les différentes facettes du maintien de la paix furent créées par le Conseil de sécurité ou les résolutions de l'Assemblée générale. Son but était de favoriser la résolution des conflits dans un cadre multilatéral.

Cependant, certains États, en particulier les grandes puissances, ont été réticents à mettre en application un régime de maintien de la paix fondé sur des principes à caractère humanitaire. Albrecht Schnabel explique que « les politiques de maintien de la paix de ces pays reposent sur « des évaluations au cas par cas » de chaque conflit, par rapport à leurs préoccupations particulières, leurs intérêts géostratégiques et leur statut régional ou global. Les questions plus générales, comme la défense des valeurs humanitaires universelles ou la sécurité mondiale, ont peu d'impact sur les processus réels de décisions concernant les actions des Casques bleus et le maintien de la paix »⁵. Également, les coûts et les avantages reliés à la participation aux opérations de maintien de la paix ont été effectué en fonction de l'impact de celles-ci sur les forces politiques internes, la position relative du pays sur la scène internationale et le

⁴ SCHNABEL, Albrecht, *op. cit.*, p. 199.

⁵ SCHNABEL, Albrecht, *Ibid*, p. 207.

prestige qu'elles ont pu leur rapporter. Ils ne furent jamais faits par rapport aux valeurs onusiennes de paix et de justice.

L'engagement du Canada et de la France dans différentes missions de paix en Afrique a été fait dans cette perspective. Le Canada est intervenu en Somalie et en Afrique centrale afin de démontrer sa capacité à participer à la résolution des conflits dans cette région. Il a aussi souhaité acquérir une certaine influence et augmenter son statut dans les institutions internationales de sécurité. La France a utilisé le maintien de la paix comme un moyen d'obtenir de l'influence au niveau global et régional. Son statut de membre permanent du Conseil de sécurité lui a permis d'être un acteur clé dans l'adoption de résolutions visant à mettre en œuvre plusieurs OMP entre 1993 et 2003. Le déploiement de soldats français en Somalie, au Rwanda, en République centrafricaine et en RDC a visé à illustrer la volonté de Paris d'être un acteur important dans la gestion des conflits sur un continent considéré comme sa sphère d'influence. En agissant de cette manière, les deux États ont voulu préserver leur position l'ordre international existant. Toutefois, les gouvernements canadien et français ont dû modifier leur politique de maintien de la paix dès 1995 car ils ont été confrontés à la nouvelle typologie des conflits armés et à des compressions budgétaires.

DEUXIÈME PARTIE

Le Canada et la France face au changement de doctrine comme moyen d'acquérir à nouveau de l'influence dans les missions de paix

5.3 Le changement de doctrine selon le modèle néo-réaliste de Stan Rynning

La seconde hypothèse s'articule autour du modèle de Stan Rynning qui affirme qu'un changement de politique étrangère s'opère à partir d'un changement au niveau de la configuration de la puissance dans le système international mais aussi, du

processus politique interne. Sten Rynning explique que lorsque l'environnement international est parfois ambigu et indéterminé, cela peut contraindre un État à réviser sa politique⁶. Il établit une distinction entre une crise majeure et mineure qui peut avoir un impact sur la modification d'une doctrine de politique étrangère et de défense.

Une crise majeure affecte sérieusement la position relative ou l'intégrité de l'État dans le système international. Le pays fait face à des développements politiques et militaires qui affectent l'habileté de ses forces armées à opérer comme un instrument stratégique. Les forces armées peuvent avoir subi une défaite ou encore, être mal organisée et équipée pour accomplir une mission particulière et obtenir des avantages politiques. Un changement et une crise politique définissent aussi une crise majeure. Des problèmes internes comme une guerre civile ou une situation économique difficile incitent un État à faire des changements. Également, des bouleversements sur la scène internationale et régionale peuvent entraîner une naissance et un déclin des États et amener à considérer de nouvelles options pour les politiques étrangères et de défense. C'est alors qu'une nouvelle doctrine est adoptée afin de faire face au nouvel environnement international.

Une crise mineure concerne un développement potentiel qui peut affecter la position relative de l'État⁷. L'État perçoit une menace qui pourrait remettre en cause son statut dans le système international. La menace peut provenir des relations inter-étatiques. L'évaluation des tendances dans les alliances sont importantes pour un chef d'État afin d'évaluer le potentiel d'instabilité et de révisionnisme défini par certains pays. Un État partisan du statu quo a toujours le choix de conserver l'usage de la même doctrine de politique ou encore, d'opter pour une révision en profondeur.

⁶ RYNNING, Sten, *Changing Military Doctrine: Presidents and Military Power in Fifth Republic France 1958-2000*, New York, Preager, 2001, p. 5.

⁷ RYNNING, Sten, *Ibid*, p. 7.

Le processus politique interne est un autre facteur à considérer. Il fonctionne en quatre étapes : il y a l'émergence d'une crise sécuritaire, la formulation d'un plan en vue du changement, la mobilisation de l'opposition au changement et le résultat en termes de changement ou de continuité. La troisième étape est vitale car elle détermine si le changement est possible. Le fonctionnement du processus politique dépend du rôle joué par le pouvoir exécutif et les différents ministères. Si une communauté d'intérêts est établie entre eux, cela signifie qu'il existe un consensus sur le changement à apporter. L'équilibre des intérêts fait allusion à la rivalité entre les acteurs. Certains d'entre eux vont essayer d'exercer plus d'influence. La mise en œuvre d'une nouvelle doctrine de politique étrangère est plus facile à appliquer lorsqu'il y a un consensus.

5.4 La révision des politiques canadienne et française de maintien de la paix

Dans le cas du Canada et de la France, les deux États ont été confrontés à une crise majeure. La fin de la guerre froide a changé la nature des conflits armés et la manière de pratiquer le maintien de la paix. Au cours des années 1990, les conflits armés sont surtout des guerres civiles. Les opérations de maintien de la paix en Somalie et au Rwanda ont démontré que les soldats français et canadiens n'étaient pas bien préparés pour exécuter des missions de paix dans le cadre du chapitre VII. Jugeant ces opérations trop coûteuses sur les plans humains et financiers, les gouvernements français et canadien ont décidé de limiter leur participation aux OMP sur le continent africain. Sur le plan interne, les deux pays étaient aux prises avec une récession économique qui limitait leurs actions internationales. Étant confronté au déclin de leur influence par rapport aux missions de paix, ils ont dû repenser leur politique étrangère afin de pouvoir acquérir à nouveau de l'influence dans ce domaine d'activités sur le continent africain.

Le Canada a participé en 1993 à une mission de paix en Somalie. Ses soldats ont été incapables de faire face au non-respect des cessez-le-feu et d'empêcher les massacres de civils. Sa doctrine de maintien de la paix classique s'est avérée inadaptée. Des coupures budgétaires dans le budget de la défense nationale ont limité les capacités de ses forces armées à mener des actions outre-mer de manière significative.

Par ailleurs, Ottawa devait affronter la concurrence des pays du Tiers-monde et des grandes puissances. Le pays était confronté au déclin de son influence dans un domaine où il avait joué un rôle significatif pendant la guerre froide. L'adoption d'une nouvelle doctrine de maintien de la paix était donc nécessaire afin que le Canada puisse obtenir à nouveau de l'influence sur la scène internationale. Le gouvernement de Jean Chrétien a adopté le concept de sécurité humaine comme nouvelle approche de politique étrangère. L'adoption de cette approche est le résultat d'un équilibre de la puissance entre les différents acteurs de la politique étrangère canadienne. C'est le Ministère des Affaires étrangères qui a réussi à exercer le plus d'influence par rapport à l'adoption de la doctrine de sécurité humaine.

De son côté, la France a fourni des troupes au contingent onusien en Somalie et a dirigé une force multinationale au Rwanda afin de venir en aide aux réfugiés en établissant une zone de sécurité lors de l'Opération Turquoise. Néanmoins, ces deux interventions se sont soldées par des échecs. Tout comme le Canada, Paris a dû composer avec une crise majeure car son influence a décliné en Afrique à cause d'un problème de cohérence entre le pouvoir exécutif et les ministères et d'une inadaptation de sa politique de gestion des conflits face à la réalité géopolitique de ce continent.

Afin d'acquérir à nouveau de l'influence dans cette région du monde, le gouvernement français a modifié sa politique de maintien de la paix. Il a favorisé la

prévention et la résolution des guerres par le truchement d'organisations internationales à caractère régional comme la CEDEAO et l'Union africaine. Le choix de la nouvelle doctrine fut le résultat d'une communauté d'intérêts entre les acteurs de la politique étrangère française. Le pouvoir exécutif et les Ministères des Affaires étrangères et de la Défense sont parvenus à ce résultat car il y avait une volonté de corriger l'incohérence qui caractérisait la politique extérieure de la France avant la mise en œuvre de cette réforme. Finalement, selon une approche réaliste, le Canada et la France sont deux États qui ont favorisé le statu quo. Ils ont utilisé le maintien de la paix afin de défendre leur intérêt national. Leur politique de maintien de la paix fut modifiée car ils faisaient face à une crise majeure tant sur le plan interne qu'externe.

CONCLUSION

Ce mémoire a analysé les politiques canadiennes et françaises de maintien de la paix en Afrique afin de déterminer quelles ont été les raisons qui incité ces pays à intervenir sur ce continent. De la période allant de 1993 à 2003, le Canada et la France sont intervenus dans différentes opérations de maintien de la paix. À la suite des échecs en Somalie et au Rwanda, les deux États ont décidé qu'ils allaient assurer la formation des forces de maintien de la paix africaines et réduire l'engagement de leurs troupes sur le terrain. À partir de 1996, les Canadiens et les Français se sont engagés dans d'autres missions de paix en République centrafricaine et au Congo-Kinshasa, mais, en fournissant un support logistique plutôt que des troupes de combat. Ce constat a soulevé deux questions : Quels motifs ont incité le Canada et la France à participer à différentes OMP en Afrique? 2) Quels facteurs ont amené les gouvernements canadien et français à modifier leur vision du maintien de la paix en Afrique?

La réponse à ces deux questions s'est effectuée à partir des hypothèses suivantes : 1) Le maintien de la paix fut un instrument qui a permis à la France et au Canada d'acquérir de l'influence et de défendre certains objectifs internationaux. La participation du Canada aux missions de paix en Afrique s'est inscrite dans un cadre global et multilatéral qui lui a donné la possibilité de mettre en œuvre sa propre politique étrangère et de se démarquer des États-Unis sans remettre en question sa loyauté envers son principal allié. Celle de la France s'est articulée dans un contexte régional qui lui a offert l'opportunité de continuer à son emprise sur un continent qu'elle considère toujours comme sa sphère d'influence. 2) Depuis la fin de la guerre froide, les dirigeants canadiens et français ont dû faire face à la nouvelle donne des conflits armés en Afrique caractérisée par des guerres civiles, mais aussi à des compressions budgétaires sur le plan interne. Ce sont respectivement des facteurs externes et internes qui les ont incités à modifier leur politique de maintien de la paix.

La première hypothèse a été construite à partir de la théorie de l'équilibre des intérêts de Randall Schweller qui stipule qu'un État est disposé à payer certains coûts afin de préserver ses acquis ou augmenter ses gains dans le système international. Selon cette théorie, les États sont divisés entre partisans du statu quo et révisionnistes. Dans le cas du Canada et de la France, ce sont des partisans du statu quo. À la fin de la guerre froide, les deux pays ont cherché à défendre l'ordre international établi. Le Canada est une puissance moyenne qui a pratiqué une politique d'engagement afin de maintenir la paix sans remettre en question les fondements du système. La France est une grande puissance qui a mis en œuvre une politique d'équilibre de la puissance dans la même optique que le Canada. Le maintien de la paix fut l'instrument retenu par les deux États afin d'acquérir de l'influence sur la scène internationale.

Le Canada a choisi de contribuer activement à la paix et la sécurité collective dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les dirigeants canadiens ont eu recours au multilatéralisme afin de doter le pays d'une véritable identité et de se démarquer des États-Unis. Le maintien de la paix fut un domaine où il a tenté de faire sa marque. Pendant la guerre froide, son engagement envers les OMP obéissait à une logique : celle de pouvoir participer activement à la sécurité internationale. Cette logique s'est inscrite dans une perspective réaliste, dans la mesure où ce type d'activité lui a offert l'opportunité d'obtenir une certaine influence.

Au début des années 1990, Ottawa a participé à plusieurs missions de paix. Pendant ce moment, un grand nombre d'OMP a été mis de l'avant en Afrique. Le Canada a déployé des troupes en 1993 au sein du contingent onusien en Somalie. Malgré cet échec, il s'est engagé dans d'autres missions de ce type en République centrafricaine et au Congo démocratique. Son engagement en Afrique visait à lui permettre de jouer un rôle significatif dans la résolution des conflits sur ce continent. Dès 1996, il a modifié sa politique de maintien de la paix afin de faire face à la

nouvelle donne des conflits armés dans cette région et aux compressions budgétaires sur le plan interne.

La France a tenté d'obtenir de l'influence dans le domaine du maintien de la paix. Depuis 1945, Paris a défendu certains intérêts dans le système international notamment en tirant profit de son siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Dès 1958, les objectifs établis par le Général de Gaulle furent la préservation de son statut de grande puissance, la défense de son indépendance nationale, ainsi que le maintien d'une sphère d'influence, particulièrement en Afrique subsaharienne. Les grandes lignes de sa politique ont été maintenues par ses successeurs, car ils ont voulu préserver l'indépendance de la France en refusant l'hégémonie des superpuissances et en renforçant les liens avec ses anciennes colonies, ceci afin de disposer d'une zone d'influence lui permettant de maintenir son statut de grande puissance.

L'ONU fut considéré comme un vecteur d'expression vital pour la politique tiers-mondiste de la France. Après 1985, Paris a participé activement à la gestion des conflits avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité. Dans cette perspective, la France a été un important fournisseur de Casques bleus. De la période allant de 1993 à 2003, des troupes françaises sont intervenues en Somalie, au Rwanda, en Centrafrique et en République démocratique du Congo. Sa participation à plusieurs OMP en Afrique lui a donné la possibilité d'acquérir de l'influence sur ce continent. Tout comme le Canada, le gouvernement français a révisé, dès 1996, sa politique de maintien de la paix dans un contexte marqué par les compressions budgétaires sur le plan interne et la nouvelle typologie des guerres en Afrique.

La seconde hypothèse s'est articulée autour du modèle de Sten Rynning. Selon ce modèle théorique, la politique étrangère d'un État s'effectue à partir d'un changement de la configuration de puissance dans le système international mais aussi,

du processus politique interne. La France et le Canada ont dû réviser leur politique de maintien de la paix, car ils ont été confrontés à une crise majeure qui nécessitait un tel changement. Dans le cas du Canada, sa doctrine de maintien de la paix s'est avérée inadaptée afin de gérer les conflits de la période post-guerre froide marqués par des guerres civiles. C'est exactement ce qui s'est produit en Somalie. Sur le plan interne, faisant face à une récession économique, ses dirigeants n'étaient plus disposés à participer à des OMP de plus en plus coûteuses tant au niveau humain que financier. Confronté à des compressions budgétaires et à la nouvelle typologie des conflits, Ottawa a adopté dès 1996 une nouvelle approche fondée sur le concept de sécurité humaine. Comme ce fut mentionné dans le cinquième chapitre, le choix de cette nouvelle doctrine n'a pas été le résultat d'un consensus entre les différents acteurs de la politique étrangère canadienne. Au contraire, il s'agit plutôt d'un équilibre des intérêts. C'est le Ministère des Affaires étrangères qui a exercé le plus d'influence afin de faire adopter son concept de sécurité humaine.

La doctrine française du maintien de la paix fut aussi confrontée à la nouvelle typologie des conflits armés en Afrique. Au Rwanda, les Français ont soutenu militairement, dès 1991 et en vertu des accords de défense, le régime Hutu contre les rebelles Tutsis du Front patriotique rwandais. Ils ont pris un risque en armant un régime composé d'extrémistes en espérant pouvoir les contrôler. Ils ont échoué car la mort du président Habyarimana a servi de catalyseur au déclenchement du génocide. Afin de mettre fin aux critiques, ils ont lancé l'Opération Turquoise pour venir en aide aux réfugiés Tutsis en établissant une zone de sécurité.

Également, il existait un problème de cohérence global comprenant la présidence et le gouvernement dans ses différentes composantes qui a eu pour conséquence de mettre en œuvre une politique étrangère paradoxale à l'égard de l'Afrique subsaharienne. D'un côté, Paris a procédé à un désengagement militaire et progressif du continent. D'un autre côté, il a continué à jouer son rôle de gendarme

dans la région en accordant son soutien à des dictatures. Dès 1996, afin de remédier à ce problème, le gouvernement d'Alain Juppé a allégé son dispositif militaire, réformé la diplomatie et créé le programme *Recamp*. L'adoption de cette réforme fut le résultat d'une communauté d'intérêts entre le pouvoir exécutif et les ministères. Le consensus fut possible car il avait une volonté, chez les acteurs de la politique étrangère française, de résoudre le problème de cohérence.

Finalement, les Canadiens et les Français ont participé à différentes OMP en Afrique afin d'acquérir de l'influence dans l'arène internationale et protéger leurs acquis. Faisant face à des facteurs externes et internes, ils ont dû modifier leur politique de maintien de la paix en effectuant certaines réformes. En créant chacun un programme visant à renforcer les capacités des forces armées africaines à mener des missions de paix, ils ont trouvé un moyen de continuer à jouer un rôle dans la gestion des conflits du continent tout en évitant un engagement direct. La participation du Canada à la gestion des conflits en Afrique n'a pas eu un impact significatif en comparaison à celle de la France. La raison étant que la France disposait de davantage de moyens militaires que le Canada. Toutefois, Ottawa a joué surtout un rôle par rapport à la consolidation de la paix et la diplomatie préventive.

Bibliographie

1. Les objectifs et les moyens du Canada dans le domaine du maintien de la paix

BRATT, Duane, « Niche-Making and Canadian Peacekeeping », *La politique étrangère canadienne*, vol. 4, no. 2, automne 1996, p.25-30.

Canada, Ministère de la Défense nationale, *Livre blanc sur la défense de 1994*, Ottawa, 1994, 50p.

CHAUVANCY, François, « Actions internationales. Le Canada au service des opérations de maintien de la paix », *Défense nationale*, vol. 52, no. 1, janvier 1996, p. 147-151.

CHAUVANCY, François, « Actions internationales. Le Centre de formation de maintien de la paix Lester B. Pearson », *Défense nationale*, vol. 52, no. 2, février 1996, p. 153-156.

COULON, Jocelyn, *Les Casques bleus*, Montréal : Fides, 1994, 349p.

COULON, Jocelyn, « La politique de défense et le maintien de la paix. Le Canada peut-t-il le faire? », *International Journal*, vol. 54, no 1, hiver 1998-99, p. 108-119.

DELVOIE, Louis, « Le Canada et les opérations internationales de sécurité : recherche de justification des politiques », *Revue militaire canadienne*, vol.2, no.2, été 2000, p. 13-23.

FLANAGAN, Ann « Canadian Peacekeeping : Where to Now? », *Behind the Headlines*, vol. 54, no. 4, été 1997, p. 4-11.

GEISLEROVA, Marketa, *Report from the Round Table on Experts Deployment to International Peace Operations*, Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, Ottawa, 2000, 10p.

RIOUX, JEAN-François et Robin HAY, « Canadian Foreign Policy : From Internationalism to Isolationism », *International Journal*, vol. 54, no. 1, hiver 1998-99, p. 56-63.

LEGAULT, Albert, avec la collaboration de Manon TESSIER, *Le Canada et le maintien de la paix : trois débats*, Clémensport, Centre canadien international Lester B. Pearson, 1999, 108p.

2. La mise en œuvre de la sécurité humaine

AXWORTHY, Lloyd, « Entre mondialisation et multipolarité : pour une politique étrangère du Canada globale et humaine », *Études internationales*, vol. 28, no. 1, mars 1997, p. 105-121.

BASHOW, David, « Réconcilier l'irréconciliable? Les liens entre les politiques étrangères et de défense du Canada », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, no. 1, printemps 2000, p. 17-25.

BOWES, Richard, « Sacrifice and the Categorical Imperative of Human Security », *International Journal*, vol. 56, no. 4, automne 2001, p. 649-664.

Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Le Canada dans le monde : énoncé du gouvernement*, 1995, chapitre 4.

Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Rapport sur le programme de la sécurité humaine du France 2000-2001 et 2001-2002*, Ottawa, p. 2-6.

Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère canadienne en matière de sécurité humaine*, Ottawa, 2002, p. 2-14.

CONOIR, Yvan et G  rald VERNA, *L'action humanitaire du Canada : histoire, concept; politique et pratique de terrain*, Sainte-Foy : les Presses de l'Universit   Laval, 2002, 615 p.

DAVID, Charles-Philippe et Martin BOURGEOIS, « Le Canada et la consolidation de la paix. La formulation d'une nouvelle approche pour la politique   trang  re canadienne », *  tudes internationales*, vol. 29, no. 3, septembre 1998, p. 577-598.

GERVAIS, Myriam et St  phane ROUSSEL, « De la s  curit   de l'  tat    celle de l'individu : l'  volution du concept de s  curit   au Canada(1990-1996) », *  tudes internationales*, vol. 29, no. 1, mars 1998, p. 25-51.

GERVAIS, Myriam, avec la coll. de St  phane ROUSSEL, *Le concept de s  curit   humaine et ses applications : Afrique des Grands Lacs et Bosnie(1990-1997)*, Ottawa, Centre canadien pour le d  veloppement de la politique   trang  re, juin 1998.

HAMPSON, Fen Olser et Dean OLIVER, « Pulpit diplomacy », *International Journal*,   t   1998, p. 379-406.

HEINBECKER, Paul, « La sécurité humaine : enjeux inéluctables », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, no. 1, printemps 2000, p. 11-16.

JOCKEL, Joe et Joel SOKOLSKY, « Lloyd Axworthy Legacy : Human Security and the rescue of Canadian defense policy », *International Journal*, vol. 56, no. 1, hiver 2000-2001, p. 1-18.

3. Le Canada en Afrique

ANGO ELA, Paul, *La prévention des conflits en Afrique centrale : perspective pour une culture de paix*, Paris : Karthala, 2001, 218p.

ANGLIN, Douglas, « Conflict in Sub-Saharan Africa », in *Les conflits dans le monde 1993-1994*, sous la dir. d'Albert LEGAULT et John SIGLER, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 116-145.

ANGLIN, Douglas, « Conflict in Sub-Saharan Africa », in *Les conflits dans le monde 1996-1997*, sous la dir. d'Albert LEGAULT et John SIGLER, Québec : les Presses de l'Université Laval, 1997, p. 119-140.

ANGLIN, Douglas, « Conflict in Sub-Saharan Africa », in *Les conflits dans le monde 1997-1998*, sous la dir. d'Albert LEGAULT et John SIGLER, Québec : les Presses de l'Université Laval, 1998, p. 103-139.

BLACK, David, « Democratization and Security in Africa : An Elusive Relationship », *La politique étrangère canadienne*, vol. 4, no. 2, automne 1996, p. 1-18.

HENNESSY, Micheal, « L'Opération « Assurance » : planifier une force multinationale pour le Rwanda/Zaïre », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, no. 1, printemps 2001, p. 11-16.

MICKAILITCHENKO, Maria, « Not a Lost Continent- Canadian Peacekeeping in Africa », *L'Institut de la conférence des associations de la défense*, <http://www.cda-cdai.ca/sympsia/2002/mickailitchenko.htm>, p. 1-13, site consulté le 6 mai 2003.

MCGREGOR, Andrew, « Peacekeeping in the Central African Republic : Canada's Quiet Return to a Troubled Continent », *Behind the Headlines*, vol. 55, no. 4, été 1998, p. 18-23.

MCGREGOR, Andrew, « Africa, Canada and the Privatization of Foreign Policy », *Behind the Headlines*, vol. 55, no. 1, été 1998, p. 16-19.

OLIVIERO, Charles, « Opération « Délivrance » : succès international ou échec national? », *Revue militaire canadienne*, vol. 2, no. 2, été 2001, p. 51-58.

Parlement du Canada, *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*. Rapport du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, février 1993.

SENS, Allen, *La Somalie et l'évolution du maintien de la paix : les conséquences pour le Canada*, Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, Ministère des travaux publics et services gouvernementaux, Ottawa, 1997, 162p.

SHAW, Timothy, « Conflict in at the turn of Century the Same? », in *Les conflits dans le monde 1999-2000*, sous la dir. de Albert LEGAULT, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 112-131.

SHAW, Timothy, « Political Economy as Causes and Consequences of Conflicts in Contemporary Africa : Where? When? Why? », in *Les conflits dans le monde 2000-2001*, sous la dir. d' Albert LEGAULT et Michel FORTMANN, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 151-171.

SOKOLSKY, Joel, *The Americanization of peacekeeping: Implications for Canada*, Center for International Relations, Kingston, Queen's University, 1997, p. 38-52.

SMILLIE, Ian, « Of Judgement and Cunning Work : Conflicts Diamonds and the Implications for Canada », *International Journal*, vol. 54, no. 4, automne 2001, p. 579-594.

WIRICK, Gregory et Robert MILLER, *Les Missions de paix et le Canada : enseignement des conflits au Nicaragua, au Cambodge et en Somalie*, Ottawa, Centre de recherche pour le développement international, 1998, 147p.

4. Les objectifs et les moyens de la politique étrangère française

BOZO, Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 107p.

DALLOZ, Jacques, *La France et le monde depuis 1945*, Paris : Armand Colin, 1993, 180p.

France, *Livre blanc sur la Défense de 1994*, Rapport officiel, La Documentation française, Paris, 1994, 201p.

LE QUINTREC, Guillaume, *La France dans le monde depuis 1945*, Paris : Seuil, coll. Mémo, 1998, 63p.

KESSLER, Marie-Christine, *La politique étrangère de la France*, Paris : Presses de Sciences Po, 1999, 493p.

TARDY, Thierry, « La France et l'ONU, entre singularité et ambivalence », *Politique étrangère*, no 4, 67^e année, hiver 2002-2003, p.931-947.

5. Les relations franco-africaines depuis les indépendances jusqu'à la fin de la guerre froide

CLOAREC-DOMERGUE, Danielle, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris : Sedes, coll. Histoire contemporaine, 1994, 397p.

DAGUT, Jean-Luc, « L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien », *Politique africaine*, vol. 2, no. 5, février 1982, p. 19-27.

LUCKMAN, Robin, « Le militarisme français en Afrique », *Politique africaine*, vol. 2, no. 5, février 1982, p. 45-71.

MARCHESIN, Philippe, « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine*, vol. 58, juin 1995, p. 5-24.

MÉDARD, Jean-François, « La conférence de Paris(3-4novembre 1981) : le changement dans la continuité », *Politique africaine*, vol. 2, no. 5, février 1982, p. 28-34.

QUANTIN, Patrick, « La vision gaullienne de l'Afrique noire : Permanences et adaptations », *Politique africaine*, no 2, vol. 5, février 1982, p. 8-18.

6. La France et le maintien de la paix en Afrique : de la Somalie jusqu'à l'Opération Artémis

ANGO ELA, Paul, « La coopération militaire franco-africaine et la nouvelle donne des conflits en Afrique », *Relations internationales et stratégies*, no 23, automne 1996, p. 178-186.

BAYART, Jean-François, « Réflexions sur la politique africaine de la France », *Politique africaine*, vol. 58, juin 1998, p. 41-50.

BONIFACE, Pascal, *La France est-elle encore une grande puissance?*, Paris : Presses de Sciences-Po, 1998, 135p.

DUMOULIN, André, *La France militaire et l'Afrique Coopération et interventions : un état des lieux*, Bruxelles : Complexe, coll. les Publications du GRIP, 1997, 123p.

DE BELLESCIZE, Gabriel, « Le maintien de la paix en Afrique : la France et le programme Recamp », *Afrique contemporaine*, no 191, 3^e trimestre 1999, p. 7-28.

DE NAYES DE COMBLES, Dominique, « La nouvelle politique militaire française en Afrique », *Défense nationale*, 54^e année, août-septembre 1998, p. 12-15.

Discours de François Mitterrand au XVI^e sommet franco-africain La Baule-1990, *Questions internationales*, no 5, janvier-février 2004, p. 107-109.

France, Ministère de la Défense, *Le programme Recamp(Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)*,

[http ://www.defense.gouv.fr/ema/actualites/recamp.htm](http://www.defense.gouv.fr/ema/actualites/recamp.htm) page consultée le 15 janvier 2004.

France, Ministère des Affaires étrangères, *La France dans le monde*,

[http ://www.France.diplomatie.fr/France/fr/politiq/04.html](http://www.France.diplomatie.fr/France/fr/politiq/04.html) , page consultée le 26 février 2004,

France, Ministère des Affaires étrangères, *La France et le système des Nations Unies*,

[http ://www.France.diplomatie.fr/frmonde/nuoi/franceonu3.html](http://www.France.diplomatie.fr/frmonde/nuoi/franceonu3.html) , page consultée le 15 janvier 2004.

France, Ministère des Affaires étrangères, *Rapport d'activité 2000*,

http://www.diplomatie.gouv.fr/mea/rapport2000/page_0304.html, page consultée le 26 février 2004.

France, Ministère des Affaires étrangères, *Rapport d'activité 2001*,

<http://www.diplomatie.gouv.fr/mae/rapport2001/page02.html>, page consultée le 26 février 2004.

France, Ministère des Affaires étrangères, *Rapport d'activité 2002*, Paris, 2002, p. 1-86.

GAULME, François, « « Gabon 2000 »et le maintien de la paix en Afrique centrale », *Afrique contemporaine*, no 194, 2^e trimestre 2000, p. 67-76.

GOUTTEBRUNE, François, « La France et l'Afrique : le crépuscule d'une ambition stratégique? », *Politique étrangère*, no 4, vol. 67, hiver 2002-2003.

LEYMARIE, Philippe, « Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », *Le Monde diplomatique*, juin 2002, p. 18-19.

<http://www.monde-diplomatique.fr/2002/06/LEYMARIE/16563>,

NGOUPANDÉ, Jean-Paul, *L'Afrique sans la France*, Paris : Albin Michel, 2002, 384p.

La Documentation française, « Enquête sur la tragédie rwandaise : le rapport Quilès », *Regards sur l'actualité*, mai 1999, p. 3-16.

OMBALLA, Magellan, « La politique africaine de la France : ruptures et continuités », *Questions internationales*, no. 5, janvier-février 2004, p. 54-55.

QUILÈS, Paul, « La France et la sécurité en Afrique », *Revue internationale et stratégique*, no. 33, printemps 1999, p. 218-221.

RIGOT, Michel, « La Mission militaire française de coopération », *Défense nationale*, 54^e année, août-septembre 1998, p. 17-25.

SADA, Hugo, « Le changement à petits pas des relations franco-africaines », *Revue internationale et stratégique*, no. 33, printemps 1999, p. 223-232.

SADA, Hugo, « L'allègement du dispositif français en Afrique », *Défense nationale*, 53^e année, octobre 1997, p. 189-191.

SADA, Hugo, « Les évolutions majeures de la coopération militaire française en Afrique », *Défense nationale*, 53^e année, décembre 1997, p. 180-182.

SADA, Hugo, « Réexamen de la politique militaire française en Afrique? », *Défense nationale*, 53^e année, juin 1997, p. 183-185.

WAUTHIER, Claude, « La politique africaine de Jacques Chirac », *Relations internationales et stratégiques*, no. 25, printemps 1997, p. 121-128.

Références théoriques du cadre d'analyse

ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, coll. Liberté de l'esprit, 1984, 794p.

BATTISTELLA, Dario, *Théorie des relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003, 508p.

GUZZINI, Stefano et Sten RYNNING, « Réalisme et analyse de la politique étrangère », in *Politique étrangère Nouveaux regards*, sous la dir. de Frédéric CHARILLON, Paris : Presses de Science Po, 2002, p.33-50.

ROBICHAUD, Chantal, « Intérêt national », in *Relations internationales Théories et concepts*, sous la dir. de Alex MACLEOD, Evelyne DUFAULT et Guillaume DUFOUR, Montréal : Athéna, 2002, p. 85-87.

RYNNING, Sten, *Changing Military Doctrine: Presidents and Military Power in Fifth Republic France, 1958-2000*, New York: Preager, 2001.

SCHNABEL, Albrecht, « L'avenir du maintien de la paix et la viabilité de la sécurité collective : une interprétation réaliste », in *Tous pour un ou chacun pour soi*, sous la dir. de Michel FORTMANN, S. Neil MACFARLANE et Stéphane ROUSSEL, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, Québec, 1996, p. 197-212.

SCHWELLER, Randall, *Deadly Imbalances Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York: Colombia University Press, 1998.

GLOSSAIRE

ACDI	Agence canadienne de développement international
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique occidentale
CEI	Communauté des États indépendants
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FLN	Front de libération nationale
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
FUNU II	Deuxième force d'urgence des Nations Unies
FUNOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
MDN	Ministère de la Défense nationale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MINURCA	Mission intérimaire des Nations Unies en République centrafricaine
MONUC	Mission d'observation des Nations Unies au Congo
OUA	Organisation pour l'Unité africaine
ONU	Organisation des Nations Unies

OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OMP	Opérations de maintien de la paix
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RUF	Front révolutionnaire uni
SADAC	Communauté de développement pour l'Afrique australe
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola